

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 27 JUIN 2006 A 19:30 HEURES  
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

---

(3)

Présidence : M. Laurent Praz

Présents : 59 Conseillers généraux  
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Marcel Aebischer  
M. Claude Bapst  
Mme Larissa Barbey  
M. Denis Boivin  
Mme Christiane Chappuis  
Mme Anita Cotting-Bise  
M. Jean-François Feyer  
M. Jean-Pierre Largo  
M. Jean-Jacques Marti  
M. Giovanni Sommaruga  
M. Thierry Steiert  
M. Laurent Thévoz  
Mme Marie-Thérèse Torche-Julmy  
M. Thomas Zwald

Absents : M. Bernard Baeriswyl  
M. Andreas Burri  
M. Marc-Antoine Gamba  
Mme Eva Heimgärtner  
M. Claude Joye  
M. Claude Schenker  
Mme Regula Strobel

Scrutateurs : M. Louis Castella  
Mme Eva Gerber  
Mme Maria-Helena Molliet  
M. Pierre Zwick

Assiste à la séance :

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni  
Mme Anne Banateanu  
M. André Pillonel

ooo

Séance du 27 juin 2006

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, ainsi que la visiteuse présente dans les tribunes et les représentants de la presse. Il constate que la convocation du 1<sup>er</sup> juin 2006, contenant l'ordre du jour commun des séances de hier et de ce jour, a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires (cf. procès-verbal n° 2, pp. 41-43). Y a-t-il des remarques quant à la poursuite de cet ordre du jour ?

Tel n'est pas le cas.

ooo

1. Communications du Président

Le Président rappelle que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la liste des présences.

ooo

6. Dissolution de l'Association des communes de la Sarine pour l'aménagement régional (ACSAR)

Discussion générale et entrée en matière

M. John Clerc, Président de la Commission financière, déclare ce qui suit :

*"La Commission financière accepte à l'unanimité de ses onze membres la dissolution de l'ACSAR et vous invite à voter l'arrêté qui vous est soumis."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, déclare ce qui suit :

*"Le message qui vous est soumis est un message type émanant de la Préfecture de la Sarine et qui a été présenté au cours des dernières semaines à l'ensemble des assemblées communales et des conseils généraux du district. Cette dissolution de l'ACSAR décidée le 29 mars 2006 par une assemblée extraordinaire des délégués doit être ratifiée par les législatifs communaux. Elle est la conséquence d'un échange de correspondance qui s'est déroulé à l'automne 2004 entre le Préfet de la Sarine et le Conseiller d'Etat P. Corminboeuf, Directeur des Institutions. Cette dissolution est justifiée du fait que cette association de communes, constituée le 30 octobre 1974, n'a plus siégé depuis le 17 novembre 1983. En outre, je cite la lettre adressée par le Préfet de la Sarine en date du 13 septembre 2004 :*

*'L'évolution de la situation dans mon district, avec la création de la CUTAF, celle de l'ADHS (Association pour le développement de la Haute Sarine), ainsi que le projet d'agglomération nécessitent une concertation entre les services intéressés quant à l'avenir d'une planification régionale au sens de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions. Dans ce contexte, l'ACSAR n'a de toute évidence plus sa raison d'être et sa dissolution paraît la seule solution adéquate.'*

Séance du 27 juin 2006

Dissolution de l'Association  
des communes de la Sarine  
pour l'aménagement régional  
(ACSAR) (suite)

*Du point de vue financier, le message mentionne que la répartition de la fortune de l'Association a lieu statutairement au prorata de la population de chaque commune membre et que cette fortune se monte actuellement à environ 40'000 francs. Pour la Ville de Fribourg, cela représente d'après le décompte définitif que nous avons reçu de la Préfecture un montant de 16'954,95 francs qui nous sera prochainement versé par la Préfecture.*

*C'est avec ces quelques considérations que je vous demande d'accepter l'arrêté tel qu'il vous est soumis."*

Mme Antoinette de Weck (PLR) déclare ce qui suit :

*"Comme vous le savez, cette association s'est occupée d'aménagement régional jusqu'en 1983. Or, c'était l'année de l'entrée en vigueur de la LATeC. Est-ce une coïncidence ? Je ne le pense pas. Les articles 28 à 32 de cette loi réglementent l'aménagement régional et les communes ont sans doute estimé que c'était dans ce cadre-là que cet aménagement se ferait. Malheureusement, la LATeC ne fait pas obligation aux communes à élaborer un plan directeur régional. Résultat : ces articles sont restés lettre morte.*

*C'est fort dommage, parce que nous sommes en train de payer ces 33 ans d'incurie. Les problèmes qui enveniment les relations de la ville avec les communes voisines en sont le résultat tangible. On ne peut que regretter que nos autorités n'aient pas voulu empoigner ce dossier. Il faut que les choses changent.*

*Personnellement, je mets mes espoirs dans le projet d'agglomération qui prévoit dans ses tâches l'aménagement régional et l'élaboration d'un plan directeur régional. Imaginez-vous que pour la première fois, une commission réunira périodiquement les conseillers communaux responsables de l'aménagement de leur commune. Je suis sûre que ces discussions leur permettront de voir que nous sommes tous confrontés aux mêmes problèmes et que c'est en parlant d'une même voix que nous aurons un véritable poids.*

*Dans l'attente de cet avenir glorieux, on doit reconnaître que cette association a perdu sa raison d'être, non pas parce qu'elle n'a rien fait pendant 33 ans, mais parce que ses tâches devraient être reprises par un autre organe. Le groupe libéral-radical accepte donc la dissolution de l'ACSAR."*

Mme Dominique Nouveau Stoffel (PDC) s'exprime comme suit :

*"Le groupe démocrate-chrétien a examiné ce message concernant la dissolution de l'Association des communes de la Sarine pour l'aménagement régional. Il a pris note de la décision de l'assemblée extraordinaire des délégués de dissoudre cette instance, parce qu'elle n'a plus d'utilité et de répartir sa fortune au prorata de la population de chaque commune membre. C'est à l'unanimité que la ratification de cette dissolution est acceptée par le groupe PDC."*

Séance du 27 juin 2006

Dissolution de l'Association  
des communes de la Sarine  
pour l'aménagement régional  
(ACSAR) (suite)

M. Christoph Allenspach (PS) remarque qu'il a bien en main un document papier qui est une sorte de plan directeur de l'aménagement de la Sarine. L'ACSAR a donc eu une certaine activité il y a une vingtaine d'années, mais ce papier est resté lettre morte et n'a pas connu de suite au cours des années passées.

Je suis parfaitement d'accord que l'ACSAR peut être dissoute, mais pour une raison autre que celle énoncée par le message. En effet, ce ne sont plus les communes du district de la Sarine qui constituent une région en soi. Nous avons commencé les travaux de constitution d'une agglomération dont les limites dépassent les frontières des districts. On peut même imaginer qu'une autre limite de district sera un jour franchie vers le Haut-Lac. Il faut donc concevoir l'aménagement régional d'une tout autre manière que c'était le cas avec l'Association des communes de la Sarine pour l'aménagement régional. Il est donc parfaitement adéquat de procéder à la dissolution de l'ACSAR pour recommencer sur un autre pied en créant d'autres associations d'aménagement régional.

M. Jean-Bourqknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, remercie tant le Président de la Commission financière, que les porte-parole des groupes qui se sont exprimés en faveur de la dissolution de l'ACSAR. Un seul commentaire : comme cela a été dit, l'ACSAR a effectivement perdu aujourd'hui sa raison d'être. Elle ferait notamment double emploi avec l'agglomération et l'ADHS. A l'instar de Mme A. de Weck, le Conseil communal met beaucoup d'espoir dans la nouvelle commission de l'agglomération réunissant les conseillers communaux responsables des travaux publics et de l'aménagement afin d'élaborer un plan directeur pour toute la région du Grand-Fribourg.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune proposition de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

**Le Conseil général adopte, par 57 voix sans opposition, l'arrêté ci-après :**

Séance du 27 juin 2006

Dissolution de l'Association  
des communes de la Sarine  
pour l'aménagement régional  
(ACSAR) (suite)

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message n° 2 du Conseil communal du 16 mai 2006,

a r r ê t e :

Article premier

La dissolution de l'Association des communes de la Sarine pour l'aménagement régional est acceptée.

Article 2

La part de la fortune de l'Association des communes de la Sarine pour l'aménagement régional revenant à la Ville de Fribourg figurera dans la rubrique 231'439'20 "Recettes diverses" des comptes 2006.

Article 3

Les présentes décisions ne sont pas sujettes au référendum facultatif.

Fribourg, le 27 juin 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Laurent PRAZ

Le Secrétaire de Ville adjoint :

André PILLONEL"

ooo

**6. Octroi d'un crédit de  
540'000 francs pour la  
célébration du 850<sup>e</sup> an-  
niversaire de Fribourg**

Discussion générale et entrée en matière

M. Gilles Bourgarel, président de la commission spéciale, fait la déclaration ci-après :

*"La commission spéciale s'est réunie le 13 juin 2006, à 20.00 heures, contrairement à l'heure initialement prévue, championnat du monde de football oblige. Ce report d'horaire a permis au moins d'assurer le quorum. Neuf membres étaient présents, ainsi que M. le Syndic, le président du comité d'organisation, le caissier, M. B. Voirol – membre également de cette assemblée -, le chef du service de Culture et Tourisme, M. M. Baumer. Le procès-verbal a été tenu par Mme C. Agustoni que nous remercions.*

*Entrons directement dans le vif du sujet.*

Séance du 27 juin 2006

Octroi d'un crédit de 540'000 francs pour la célébration du 850e anniversaire de Fribourg (suite)

*Je ne reviendrai pas, comme je l'ai fait la dernière fois, sur les raisons d'une telle commémoration. Les anciens membres de cette assemblée s'en souviennent. Quant aux nouveaux, je leur épargnerai ce rappel historique, tout le monde ayant accompli sa scolarité primaire et connaissant la date de 1157.*

*L'entrée en matière a été acceptée par 7 voix contre 1 et 1 abstention. L'arrêté a été voté sur le même score. C'est donc un large oui que la commission spéciale a donné à ce nouveau message pour lequel le Conseil communal et le comité d'organisation ont véritablement tenu compte des observations émises lors de la séance du 30 janvier 2006. Le crédit sollicité a notamment été ramené à 540'000 francs. Belle performance, quand on constate qu'il ne reste à charge de la Commune qu'une part de 27 % des dépenses totales pour l'ensemble des manifestations organisées dans le cadre de cette commémoration. Nous ne comptons même pas la part qui émerge au budget ordinaire des divers services ou organisations qui prendront part à cette célébration.*

*Permettez-moi un petit rappel des manifestations agendées pour 2007. Ce n'est peut-être pas inutile, car ce sera un véritable festival auquel nous aurons droit toute l'année. L'ouverture de cette année commémorative n'a pas encore été définie. Sur ce point, j'émet un vœu personnel qui a été soutenu par certains membres de la commission – mais nous n'avons pas procédé à un vote – c'est de commencer sur un mode humoristique par le 'Carnaval des Bolzes', manifestation on ne peut plus traditionnelle de la cité des Zaehringen. Je suis sûr qu'avec l'évocation du XIXe siècle, le comité d'organisation trouvera des thèmes amusants, ne serait-ce que celui du partage des biens entre la Ville et l'Etat.*

*Les festivités se poursuivront par le Festival Spot, dont l'apothéose aura lieu à la fin du mois de mai – du 30 mai au 3 juin – mais qui occupera les écoles durant tout le début de cette année 2007. Quant au Service archéologique – ce n'est pas parce que j'en fais partie que je le cite en second, mais simplement pour une question de calendrier – il verra son exposition consacrée à la ville de Fribourg le 4 mai. Cette exposition sera accompagnée de la publication d'un 'cahier d'archéologie' entièrement consacré à la ville. C'est également au mois de mai, le 24, que le Musée d'art et d'histoire inaugurera une exposition concernant la faïence fribourgeoise. Cette manifestation fera découvrir à notre population un aspect méconnu des arts et non seulement de l'artisanat pratiqués autrefois dans notre cité. Parallèlement, se tiendra une autre exposition sur les vues de Fribourg qui donnera l'occasion aux Fribourgeois de voir comme on s'est représenté la ville au cours des siècles.*

*Le 125<sup>e</sup> anniversaire de la Concordia marquera le début des festivités, une sorte d'apéritif, les 15 et 17 juin. Une œuvre sera composée spécialement pour cette occasion. Les Fêtes de la musique seront le réel début des festivités et permettront de les ouvrir à l'ensemble des genres musicaux en réponse à ceux qui trouvaient que la part dévolue à la musique classique et traditionnelle était trop large. On pourra ainsi associer aux festivités divers acteurs de la vie culturelle fribourgeoise, dont La Spirale.*

*Suivront les manifestations du 21 au 23 juin avec une première du spectacle le 23 juin. De même, durant ces festivités se déroulera le Son et lumières. Quant au festival, je n'ai pas trouvé de dates précises dans les papiers en ma possession. Je suppose qu'il devrait avoir lieu à la*

Séance du 27 juin 2006

Octroi d'un crédit de 540'000 francs pour la célébration du 850e anniversaire de Fribourg (suite)

*fin du mois de mai, mais je n'en suis pas certain. En automne, les 1<sup>er</sup> et 2 septembre, auront lieu les Schubertiades qui assureront à la ville un rayonnement romand, sinon national. Les Médiévales compléteront le tableau également au mois de septembre, sans compter que les Archives de l'Etat de Fribourg et la Bibliothèque universitaire et cantonale organiseront également leur propre exposition. Les bibliothèques françaises et allemandes de la Ville organiseront, sur leur propre budget, - c'est pourquoi elles ne figurent pas dans la liste donnée dans le message – un concours. Quant à l'Université, elle prévoit l'organisation d'un colloque consacré aux origines de la ville, colloque qui fera ensuite l'objet d'une publication. Le Jardin botanique mettra sur pied une exposition et une visite guidée à travers le territoire communal ; on pourra ainsi en découvrir des aspects méconnus et de mettre en évidence la richesse de la flore fribourgeoise. Le Musée d'art et d'histoire nous rappellera le souvenir de nos savants des XIXe et XXe siècles, en complément de l'ouvrage historique dont la commission a de nouveau discuté et qui a été, une nouvelle fois, quelque peu contesté. Ces discussions n'ont en fait guère de portée réelle, puisque nous n'avons aucun pouvoir de décision sur ce point.*

*Rappelons aussi que Femmes Fribourg prévoit des visites thématiques, que la société d'histoire de langue allemande, la 'Deutsche Geschichtsforschender Verein' publiera la chronique de Rudella.*

*Dans le domaine du durable, le livre historique sera complété par un CD et permettra de disposer d'un outil pédagogique pour la jeunesse, vœu émis par l'ensemble des membres de la commission. Restent encore une question sur la réalisation et la concrétisation de ce CD et une question quant à la répartition entre parts d'enseignement en allemand et en français. Dans ce domaine du durable, nous devrions être saisis prochainement d'un message portant sur le réaménagement du Werkhof et l'installation dans cet édifice du projet Fribourg Martini, avec bien sûr l'installation de la maquette, mais également la réalisation d'un multimédia pédagogique. Il y aura aussi un renouvellement des panneaux historiques ; les plaques seront complétées. Nous souhaitons que cette opération s'étende également aux bâtiments privés pour les propriétaires qui le souhaitent et qui consacrent de gros efforts au maintien de la richesse de ce patrimoine architectural civil qui est l'une des caractéristiques de notre cité au niveau national et même européen.*

*J'ai déjà brièvement abordé la question financière, en saluant le travail accompli. L'essentiel des économies est obtenu grâce à la suppression du cortège, du traditionnel défilé. C'est aussi une marque de l'esprit du temps. Nous n'en sommes pas mécontents. Nous prenons note que des économies se feront également dans la logistique et dans la communication, en espérant qu'on puisse assurer malgré tout une diffusion nationale et même au-delà de nos frontières de cette commémoration pour le rayonnement de notre cité à l'occasion de la réception officielle. En revanche, il faudra augmenter de 50 % la participation aux Schubertiades, parce qu'évidemment, la Loterie Romande ne financera pas à double cette manifestation, problème qui avait déjà été soulevé lors de la première séance consacrée à ce dossier.*

*Relevons que la gratuité n'est plus assurée pour l'ensemble des manifestations commémoratives, puisque le spectacle sera payant. Quant à l'ouvrage historique, il sera évidemment vendu à l'ensemble de la population.*

Séance du 27 juin 2006

Octroi d'un crédit de 540'000 francs pour la célébration du 850e anniversaire de Fribourg (suite)

*Permettez-moi de comparer les chiffres de ce budget avec ceux de 1957. C'est assez instructif. A l'époque, les dépenses pour un cortège, un livre historique, une exposition au Musée d'art et d'histoire accompagnée d'un catalogue – vous voyez que la liste des manifestations était nettement plus restreinte – s'étaient élevées à 180'000 francs. Le budget de l'Etat était alors inférieur à 10 millions de francs. Ces 180'000 francs peuvent correspondre, dans une estimation grossière, à 2'900'000 francs d'aujourd'hui, qui étaient pris en charge pour moitié par le Canton et pour moitié par la Ville. Sur cet investissement de 1'450'000 francs consenti par l'Etat, que reste-t-il aujourd'hui ? L'ouvrage historique et le catalogue dans quelques bibliothèques et, à ma connaissance, un exemplaire de l'affiche.*

*Nous constatons qu'avec le message qui nous est soumis, nous bénéficierons d'une diversité de manifestations tout à fait réjouissante.*

*C'est pour toutes ces raisons que la commission a décidé, dans son ensemble, d'accepter le crédit demandé. Saluons aussi le fait que le comité d'organisation a été quelque peu ouvert, quoique les nouveaux membres attendent encore d'être convoqués à une réunion. La commission se félicite aussi de l'installation du théâtre Globe dans les jardins de la Commanderie à la Neuveville. Ce sera un atout supplémentaire pour ces festivités. Ainsi sera-t-il possible de présenter à plusieurs reprises des pièces de théâtre. Si l'ouverture en direction de la jeunesse réjouit la commission, il ne faudrait pas oublier d'intégrer également les communautés étrangères à l'ensemble de ces manifestations, en prévoyant peut-être une communication spécifique à leur égard.*

*Quelques observations ont été émises au sein de la commission quant au concours d'idées dont le règlement semble assez vague et qui pourrait soulever de trop grandes attentes au sein des associations et autres acteurs intéressés. Il convient de régler rapidement cette question.*

*Nous recommandons donc l'acceptation du crédit demandé."*

M. John Clerc, Président de la Commission financière, déclare ce qui suit :

*"La mission et la tâche de notre Commission est naturellement de s'occuper de l'aspect financier des dossiers. C'est ce que nous avons fait. La majorité estime que le nouveau montant de 540'000 francs respecte ce que la Commission financière avait souhaité lors de la séance du 30 janvier 2006, puisqu'elle demandait que le crédit octroyé soit au maximum de 550'000 francs. D'autres membres jugent qu'entre-temps, la situation financière de la Ville s'est à ce point détériorée qu'elle doit nous conduire à renoncer à dépenser une telle somme. Cette opinion était partagée par trois membres contre cinq qui estiment qu'on peut accepter ce crédit. 5 contre 3 : voilà le résultat du vote de notre Commission. Il y en a un qui s'est abstenu ; c'est votre serviteur dont le nom figure dans le comité d'organisation. Je précise que jusqu'à ce jour, je n'ai jamais été convoqué à une séance de ce comité.*

Séance du 27 juin 2006

Octroi d'un crédit de 540'000 francs pour la célébration du 850e anniversaire de Fribourg (suite)

---

*2007 sera certainement une grande année : 850<sup>e</sup> anniversaire de la ville, 80<sup>e</sup> anniversaire de la Caisse de pension et élections nationales.*

*Je vous invite à suivre la recommandation de la Commission financière, à voter l'entrée en matière et à adopter l'arrêté."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la déclaration ci-après :

*"La large présentation faite par le président de la commission spéciale et le commentaire complémentaire du Président de la Commission financière m'amènent à raccourcir de manière considérable les propos que j'avais prévu de vous tenir.*

*Je vous rappelle que le 30 janvier 2006, saisi du message n° 72, le Conseil général avait accepté l'entrée en matière après un ample débat. Après ce même ample débat, quasiment à la même majorité, le Conseil général avait renvoyé le message au Conseil communal, en prenant en considération diverses observations qui ont été évoquées par les deux orateurs précédents. L'argument principal était celui du montant trop élevé de 950'000 francs sur un devis total de 2'400'000 francs, pris en charge par la Commune, selon la version présentée à l'époque par le Conseil communal. Dans la nouvelle version qui vous est soumise, le montant à charge de la Commune a été ramené à 540'000 francs, alors même que le programme des manifestations n'a subi que peu de modifications et demeure de qualité.*

*Comme l'a déjà relevé M. G. Bourgarel, la participation de 540'000 francs représente les 27 % du budget total de la commémoration qui se monte à 1'985'000 francs. Le crédit sollicité est 10'000 francs inférieur à la contre-proposition la plus basse présentée en janvier par la Commission financière.*

*Des économies ont été réalisées sur les infrastructures et l'organisation, tout en conservant les moyens nécessaires. C'est ainsi que le comité d'organisation a pu nous demander une participation ramenée à 540'000 francs.*

*Cela dit, il faut ajouter que tous les tiers qui s'étaient annoncés au départ ont manifesté de manière très claire leur volonté de maintenir les montants qu'ils avaient promis. Ainsi en est-il de l'Etat, ainsi en est-il de la LoRo, ainsi en est-il des partenaires privés. Reste encore à présenter à la Bourgeoisie, dans le cadre du budget 2007, la dernière tranche du programme de financement du livre d'histoire.*

*Comme cela a déjà été souligné, le cortège a été supprimé et remplacé par un spectacle qui offre l'avantage de pouvoir être présenté à plusieurs reprises et pour tous les publics. En effet, ce spectacle sera donné durant trois semaines, en utilisant notamment une réplique du théâtre du Globe de Londres, c'est-à-dire en utilisant un théâtre élisabethain. Ce spectacle sera produit par des artistes professionnels. Je renonce à citer les autres festivités qui vous ont déjà été annoncées par le président de la commission spéciale.*

Séance du 27 juin 2006

Octroi d'un crédit de 540'000 francs pour la célébration du 850e anniversaire de Fribourg (suite)

*Je remercie évidemment tant les membres de la commission spéciale que de la Commission financière d'avoir accepté aussi bien l'entrée en matière que le crédit demandé. Je vous prie d'en faire autant."*

Mme Catherine Rouvenaz (Verts) s'exprime dans les termes ci-après :

*"Lors de sa séance de préparation, le groupe des 'Verts' a examiné avec attention et satisfaction le message n° 4 du Conseil communal concernant le 850<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Fribourg en 2007. Nous remercions l'Exécutif d'avoir revu sa copie en adaptant sa participation à la situation financière préoccupante qui est la nôtre en ce moment. 410'000 francs d'économies, ce n'est pas rien et l'exercice en valait la chandelle.*

*L'abandon du cortège au profit de la Fête de la Musique et du Festival Spot nous paraît judicieux. Par ce biais, la jeune génération est ainsi bien mieux intégrée aux festivités. Ces deux manifestations reflètent bien la vie artistique locale et sauront certainement bien intégrer et toucher la population fribourgeoise au sens large. Nous nous réjouissons particulièrement de l'installation du théâtre élisabethain en Basse-Ville qui sera certainement non seulement une scène magique, comme annoncé dans le message, mais aussi implanté dans un site magique qui lui sied tout particulièrement.*

*La partition comporte toutefois un certain nombre de bébéciments, voire de couacs. Certains éléments du message nous paraissent dissonants. Il est peut-être encore temps de remanier la mélodie avec les moyens du bord. Le thème de l'immigration, évoqué au sous-chapitre 2.5 'Perspectives d'avenir et offre culturelle' est une composante importante de l'histoire de la ville. C'est la raison pour laquelle la déclaration de bonne intention du Conseil communal ne nous suffit pas. Nous souhaitons voir le comité d'organisation passer de la parole aux actes en intégrant véritablement les diverses communautés étrangères et culturelles dans le programme des festivités. L'absence d'autres cultures – pourtant bien présentes dans notre cité – tant dans le comité d'organisation que dans le public visé pourrait être interprétée comme un oubli très indélicat et être la source d'amères palabres en cette année électorale.*

*Même s'il est financé par la Bourgeoisie, le livre historique nous paraît occuper une place tout à fait disproportionnée du point de vue financier, en comparaison des moyens alloués aux autres événements. En outre, même si un certain souci de vulgarisation est mentionné dans le message, nous craignons que les auteurs sélectionnés ne produisent pas un ouvrage accessible à la population et au contenu pédagogiquement bien présenté. On nous annonce un style professoral ou plutôt un conglomérat d'articles de professeurs, archivistes et enseignants ayant déjà publié, à maintes reprises, des ouvrages sur des thèmes similaires. On finance là des fonctionnaires et des professeurs déjà dûment salariés, ce qui déséquilibre un peu trop à notre goût le rapport entre travail bien rémunéré de quelques personnes et les efforts bénévoles exigés des artistes, habitants de quartiers, écoliers, enseignants, immigrés, commerçants ... Cette manière de procéder nous donne l'impression de passer à la crousille de ci de là, sans véritable conception, ni souci de valoriser l'effort collectif.*

Séance du 27 juin 2006

Octroi d'un crédit de 540'000 francs pour la célébration du 850e anniversaire de Fribourg (suite)

*Autre préoccupation du groupe des 'Verts' : le concours de projet 'Fribourg 2007'. En effet, le règlement de ce concours nous paraît fort vague pour ce qui est des critères de sélection, les délais de remise des projets et la nomination des membres du jury. Nous attirons votre attention sur le risque que le travail ne soit bâclé, ce qui serait fort préjudiciable tant à la manifestation qu'aux groupes et associations qui se préparent déjà depuis des mois. L'ampleur de l'organisation de cet événement semble avoir été sous-estimée. Nous demandons au Conseil communal que dès demain, soient réglées les questions soulevées, à savoir les critères de sélection, les délais et la nomination du jury sur laquelle nous souhaitons être informés le plus rapidement possible.*

*Dernier point : nous ne voyons aucune raison d'intégrer l'armée suisse à ce projet, alors que la Confédération n'est pas concernée. L'heure est à la fête, espérons qu'il ne s'agisse pas d'une défaite.*

*Voilà ! Ces quelques bémols ont poussé le groupe des 'Verts' à chanter la partition du bout des lèvres. Des huit personnes présentes à la séance de préparation, quatre ont accepté le message et quatre se sont abstenues. C'est donc un tout petit soutien que nous vous donnons ce soir."*

M. Stéphane Peiry (UDC) fait la déclaration ci-après :

*"Le groupe de l'UDC a examiné attentivement le message n° 4 du Conseil communal relatif au 850<sup>ème</sup> anniversaire de la ville de Fribourg en 2007. Nous tenons d'abord à relever l'intérêt, et sans doute, la qualité des manifestations proposées. Nous tenons aussi à remercier le comité d'organisation du travail accompli jusque là.*

*Cela dit, nous venons de passer la soirée de lundi à examiner les comptes de l'exercice 2005. La plupart des groupes ont exprimé les craintes tout à fait légitimes liées à une évolution encore plus difficile des finances communales. Quand bien même nous serions heureux de voter un crédit pour ces festivités, le groupe UDC est prioritairement soucieux de rétablir l'équilibre financier de notre Commune. En conséquence, nous vous proposons de ne pas entrer en matière.*

*Nous devons constater que nous ne disposons pas des moyens nécessaires pour célébrer ce 850<sup>ème</sup> anniversaire. Le fait que le Conseil communal propose d'amortir ce crédit sur cinq ans est en soi symptomatique de notre situation. En outre, un 850<sup>ème</sup> n'est pas en soi une date suffisamment significative pour mériter une telle célébration. Si, comme en 1957, nous fêtons un multiple de cent ans, nous serions évidemment d'un autre avis. De plus, refuser ce crédit n'empêchera pas l'édition de l'ouvrage historique qui est totalement financé par la Bourgeoisie. Nous l'en remercions vivement. De même, plusieurs manifestations de grand intérêt, comme les Schubertiades, les 125 ans de la Concordia ou la Fête de la musique ne seraient pas remises en cause par une décision de non-entrée en matière.*

*Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de refuser l'entrée en matière."*

Séance du 27 juin 2006

Octroi d'un crédit de 540'000 francs pour la célébration du 850e anniversaire de Fribourg (suite)

Mme Marie-Christine Dorand (PLR) s'exprime comme suit :

*"Pouvait mieux faire et a mieux fait", tel est le jugement que le groupe libéral-radical porte sur le nouveau message du Conseil communal. L'Exécutif a en effet tenu compte des critiques émises lors de la séance du 30 janvier 2006 et la copie qu'il nous rend ce soir est bien meilleure. A preuve : disparition du cortège, suppression de la cantine au profit du théâtre élisabethain, officialités réduites, meilleure transparence, manifestations mieux équilibrées, ... Tout cela, cerise sur le gâteau, pour un budget réduit à un niveau acceptable, quand bien même nos finances communales ne sont pas reluisantes.*

*Nos collègues Conseillers généraux qui ont rejoint le comité d'organisation seront les garants d'un emploi judicieux et conforme à nos souhaits du crédit que nous sommes appelés à traiter ce soir. D'ores et déjà, nous les remercions de leur engagement.*

*On peut discuter de l'opportunité de célébrer un 850<sup>e</sup> anniversaire. Mais pourquoi pas ! Cette commémoration permettra à la population de notre cité de renouer avec son passé, pour certains de découvrir le passé de notre ville qu'ils habitent pour mieux se tourner vers l'avenir.*

*Partant de ces éléments, le groupe libéral-radical accepte l'entrée en matière et votera l'octroi du crédit de 540'000 francs."*

Mme Sandra Daguet (PDC) fait la déclaration suivante :

*"C'est à la quasi-unanimité que le groupe démocrate-chrétien plébiscite l'entrée en matière, réaffirmant ainsi le souhait de voir notre ville fêter ses 850 ans. Le groupe se montre très satisfait du travail accompli entre le premier et le second messages. En effet, le comité d'organisation a accédé à tous les vœux émis par le Conseil général lors de sa séance du 30 janvier 2006.*

*Malgré quelques démissions, le comité d'organisation a été étoffé (représentation politique plus large, présence de plus de conseillers généraux, de plus de femmes et de plus de jeunes). Le programme des festivités a ensuite été revu, toujours selon les vœux du Conseil général. Un spectacle populaire prendra la place du traditionnel cortège jugé vieillot. Les écoles et la jeunesse seront associées plus étroitement aux manifestations et de nouveaux moyens pédagogiques seront réalisés à cette occasion.*

*Enfin, la participation financière sollicitée de la Ville par le comité d'organisation a été considérablement réduite. 540'000 francs, soit 10'000 francs de moins que ce que demandait la Commission financière en janvier, nous semble être un montant raisonnable que la Commune peut assumer. Il convient de souligner que malgré le redimensionnement du budget, et la diminution de la contribution communale, les partenaires extérieurs (Loterie Romande, Canton et entreprises privées) ont maintenu leur participation financière initiale.*

*Certes, comme l'ont relevé certains collègues, les finances communales ne sont pas au beau fixe et il sera indispensable d'y remédier. Cependant, cette situation ne doit pas être un frein à investir dans le rayonnement et l'avenir de Fribourg. Ce n'est pas une raison suffisante*

Séance du 27 juin 2006

Octroi d'un crédit de 540'000 francs pour la célébration du 850e anniversaire de Fribourg (suite)

*pour cesser d'affirmer Fribourg comme un pôle fort et dynamique. Rayonnement et image que cette fête ne manquera pas de diffuser bien au-delà de nos frontières cantonales.*

*Cela, les autres partenaires, en confirmant leur participation et leur confiance dans ce projet, l'ont bien compris.*

*Pour toutes ces raisons, le groupe PDC vous encourage à soutenir ce message."*

M. Pierre-Alain Rolle (PS) s'exprime comme suit :

*"Le groupe socialiste a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la nouvelle mouture du message concernant le 850<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Fribourg en 2007. Le comité d'organisation a en effet largement tenu compte des remarques formulées dans cette enceinte lors de la séance du mois de janvier 2006. Comme dirait Boris Vian, on pourrait dire qu'en protestant quand il est encore temps, on peut finir par obtenir des ménagements. Quelles sont ces améliorations ?*

*D'abord, le comité d'organisation s'est élargi et il représente mieux les diverses tendances politiques de notre ville. Ensuite, ce comité s'en tient à une requête financière qui correspond au chiffre le plus bas émis par la Commission financière. Ce souci est à saluer. En outre, le comité d'organisation est parvenu à faire mieux et avec moins d'argent. Il a ainsi été amené à prendre en conséquence une série de décisions. Ces décisions sont bonnes.*

*Le groupe socialiste tient à saluer en particulier les modifications suivantes. Le nouveau programme utilise beaucoup mieux le potentiel local. C'est en particulier vrai de l'idée d'installer en Vieille-Ville le très beau théâtre élisabethain qui a été construit il y a quelques années à Treyvaux par l'équipe de L. Yerly. Cette scène sera utilisée pour le spectacle historique et pour les Schubertiades notamment. Il faut ensuite relever la collaboration avec le Festival du Belluard pour l'organisation du spectacle 'Son et lumières'. On mettra aussi à contribution des équipements comme la salle de Nuithonie, le Théâtre des Osses ou le Théâtre du Nouveau Monde pour le Festival Spot et pour le théâtre 'Jeune public'. Il y a aussi une meilleure coordination avec la collaboration des organisateurs locaux que sont La Spirale, Le Nouveau Monde ou Fri-Son qui sont appelés à travailler ensemble à la mise sur pied de la Fête de la musique élargie.*

*Une beaucoup plus grande place est faite aux jeunes. Dans ce domaine aussi, le comité d'organisation a largement tenu compte de l'avis des Conseillers généraux et des remarques qui avaient été émises à l'époque par la commission de la Jeunesse.*

*Le groupe socialiste votera l'entrée en matière, mais il désire porter le débat sur quelques points. Il souhaite en premier lieu que certaines zones d'ombre soient éclaircies ce soir. Il s'agit en particulier de savoir l'usage qui sera fait du Werkhof dans le cadre de ces festivités de 2007. Pourquoi continue-t-on à parler de la gratuité des manifestations, alors que la plupart d'entre elles et toutes celles qui seront organisées avec des tiers seront payantes ? Qu'en est-il exactement de l'apport de cette commémoration en matière d'outil pédagogique ? Sur ce point, je rejoins le souci exprimé par le président de la commission spéciale. Le CD dont il est*

Séance du 27 juin 2006

Octroi d'un crédit de 540'000 francs pour la célébration du 850e anniversaire de Fribourg (suite)

*question sera-t-il vraiment un outil pédagogique, parce que lorsque l'on parle de cet outil on ne parle pas de pédagogie et que lorsque l'on parle de pédagogie, on ne parle pas de cet outil, ni de bilinguisme du reste ?*

*Quant aux souhaits, le groupe PS en a trois à formuler :*

- *il désire qu'un travail de communication particulier soit assumé envers la population étrangère de notre ville. Il faut tout inventer. On peut imaginer des visites guidées dans des langues allophones, de manière à faire découvrir notre cité en fête par ses habitants étrangers ;*
- *le groupe socialiste souhaite que le comité d'organisation tienne compte d'une manière beaucoup plus claire, tant dans sa communication que dans les manifestations qui seront organisées, de l'importante part de population alémanique de notre cité ;*
- *le groupe socialiste suggère que le comité d'organisation englobe la fête des majoritaires dans le calendrier des commémorations et que cette fête prenne en 2007 une dimension particulière.*

*En conséquence, le groupe socialiste estime que la méfiance qui avait prévalu lors de la première analyse du dossier, n'est plus de mise et qu'il est temps de donner à ce nouveau programme l'impulsion décisive qui lui manque. Contrairement à ce qu'affirme M. S. Peiry, il est erroné de croire que les manifestations prévues auront lieu sans l'apport financier de la Commune. Elles n'auront pas lieu. C'est une très large majorité de notre groupe qui s'est prononcée en faveur de l'entrée en matière et pour l'octroi du crédit sollicité."*

M. Laurent Bronchi (PCSO) déclare ce qui suit :

*"Le groupe chrétien-social/Ouverture soutient le projet du comité d'organisation pour le 850<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Fribourg. Il tient à souligner le bon travail accompli par ce comité d'organisation qui a intégré dans son nouveau programme les remarques émises notamment quant au coût global des festivités. La contribution financière demandée à la Ville de Fribourg de 540'000 francs nous semble raisonnable compte tenu de la bonne facture du projet et de la variété des activités proposées. Nous remarquons notamment l'abandon du cortège, remplacé par un spectacle prometteur. Il faut également saluer les efforts en matière de synergie avec les principaux acteurs culturels de la Ville, ainsi que des événements comme les Schubertiades et la Fête de la musique.*

*Il nous semble important de ne pas galvauder une occasion de permettre à la population de Fribourg de célébrer cet anniversaire et de se rassembler dans un esprit de fête populaire et d'activités culturelles traduisant le dynamisme de notre cité en ce début du troisième millénaire."*

Frau Andrea Burgener Woeffray (SP) erklärt:

*"Man muss zwischen den Zeilen lesen, um sich zu vergewissern, dass die deutschsprachige Bevölkerung im Rahmen auf die Rechnung kommen wird. Ich hoffe und formuliere nochmals den Wunsch der deutschsprachigen Bevölkerung, dass dieses noch geschehen wird.*

Séance du 27 juin 2006

Octroi d'un crédit de 540'000 francs pour la célébration du 850e anniversaire de Fribourg (suite)

*En outre, j'espère qu'au-delà de ces festivités, plusieurs cadeaux de caractère durable pourront être apportés à la population, et tout particulièrement aux jeunes. La discussion y relative devrait être reprise dans le cadre du débat budgétaire en fin d'année."*

M. Christoph Allenspach (PS) n'est nullement opposé à une célébration du 850<sup>e</sup> anniversaire de la ville, mais il ne saurait cacher qu'il n'est toujours pas très satisfait du programme retenu.

*"Au terme d'une seconde lecture de ce programme, j'avais l'impression de lire une réédition de l'Exposition nationale de 1939. Je peux parfaitement comprendre qu'on veuille associer à ce genre de manifestations nos nombreux musées, archives et autres institutions de ce type, surtout si cette manifestation a lieu tous les cinquante ans et que dès lors un éclairage nouveau est donné à l'histoire de la cité. En revanche, j'ai quelques soucis au sujet des cérémonies officielles prévues pour le mois de juin 2007. Ce programme officiel est extrêmement peu attractif. Il donne une image d'une petite ville provinciale.*

*C'est pourquoi je souhaite que ce comité réfléchisse encore une fois à la manière de 'mettre dans le bain' les couches de la population qui ne sont pas du tout touchées par cette série de festivités. On parle d'intégrer les enfants. D'accord, on peut imaginer des joutes sportives ou des représentations théâtrales pour eux. Il y a un petit effort pédagogique. Mais il n'y a rien pour les jeunes. On pourrait penser à soutenir certains groupes de musique formés de jeunes de la ville. On peut aussi imaginer leur offrir des concerts de rock.*

*Quant aux étrangers, on veut simplement les attirer pour qu'ils tiennent des stands ou des bars dans le quartier du Bourg. On pourrait quand même aller un peu plus loin.*

*En un mot, je demande que le comité fasse un nouvel effort de réflexion sur ce programme de manifestations."*

M. Gilles Bourgarel, président de la commission spéciale, remercie tous les groupes qui apportent leur soutien à la demande de crédit présentée. A l'intention de M. S. Peiry et de son groupe, je me permets d'émettre une réflexion. Le souci de redresser les finances de la Ville est parfaitement légitime. Je le partage, mais je me demande si de se contenter simplement de biffer 540'000 francs pour améliorer en apparence les comptes est vraiment la bonne solution. En effet, ces 540'000 francs amèneront énormément de choses.

On risque en effet déjà de perdre de 400'000 à 700'000 francs d'investissements financés par des tiers. En cas de retrait de la Commune, il est évident que tant la LoRo que l'Etat de Fribourg se retireront également. Il en sera de même de la participation des quatre piliers de l'économie. Le renoncement à toute participation de la Commune donnerait un très mauvais signal.

J'aimerais déjà relever que d'ores et déjà, ce programme produit des synergies, puisque, par exemple, la Société suisse d'archéologie viendra fêter son 100<sup>e</sup> anniversaire à Fribourg en 2007, les 9 et 10 juin, qu'il y aura aussi l'assemblée générale des amis de la céramique ... Tout ce beau monde débarquera à Fribourg pour découvrir la ville et amener par la suite d'autres touristes.

Séance du 27 juin 2006

Octroi d'un crédit de 540'000 francs pour la célébration du 850e anniversaire de Fribourg (suite)

Ces événements ne manqueront pas de profiter tant à la branche hôtelière qu'aux nombreux restaurants de la ville. C'est un moyen indispensable pour faire connaître notre cité à l'extérieur. C'est un réel investissement. Si l'on prend en considération l'ensemble des retombées que pourraient avoir ces festivités, qu'auront ces festivités, il ne faut pas oublier l'aspect fiscal. La Commune encaissera des impôts sur toutes les recettes qui découleront assurément de l'ensemble de ces manifestations. Un simple biffement n'est pas forcément synonyme d'amélioration de la situation financière communale, mais pourrait aussi déboucher sur une détérioration de cette situation. Un tel biffement se traduirait certainement – mais ce ne sera pas le cas si j'en crois la prise de position de la majorité des groupes – par une dégradation certaine de notre image.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, remercie l'ensemble des groupes qui, à une exception près, se sont prononcés en faveur de la demande de crédit qui leur est soumise. Nombre d'entre vous souhaitent intégrer à la commémoration l'ensemble des communautés de notre ville, qu'il s'agisse de communautés linguistiques, de classes d'âge ou de groupes sociaux. Il va de soi que dans le cadre des moyens financiers dont il disposera, le comité d'organisation tiendra encore mieux compte de vos souhaits. Il faut ajouter que de nombreuses associations se sont déjà manifestées auprès de membres de ce comité pour faire part de leur "impatience" à lancer leur propre programme d'activité de 2007. Il en est de même du comité d'organisation qui peaufinera encore son travail, dès que vous aurez pris une décision positive dont je me réjouis.

Quelques orateurs sont intervenus au sujet de la rénovation et de l'affectation du Werkhof. Vous serez saisis prochainement de ce dossier qui n'est donc absolument pas mis en veilleuse, contrairement à ce que semble croire certains d'entre vous.

Mme C. Rouvenaz a fait part de son souci quant à l'ouvrage historique. Je me dois de rappeler quelques éléments incontestables. Le premier, c'est que la rédaction de cet ouvrage ne pouvait évidemment pas commencer au lendemain de la décision que vous êtes appelés à prendre ce soir. Une telle publication implique tout un programme de recherches relativement importantes. C'est la raison pour laquelle la rédaction de cet ouvrage a commencé dès 2004. Il est parfaitement exact qu'une trentaine de personnes travaillent à la rédaction de ce livre. J'ai eu l'occasion de les rencontrer à l'occasion d'une sorte d'étape intermédiaire. Ce que je peux vous dire, c'est que ces personnes ne correspondent pas du tout à la description que vous nous en avez faite il y a quelques instants. On compte parmi elles effectivement quelques chevronnés, mais il y a surtout une majorité de jeunes historiens qui sont encadrés par ces quelques chevronnés. Je doute que M. J.-P. Dorand figure parmi les plus vieux chevronnés du cercle des historiens. On compte également dans cet encadrement un enseignant du CO de Jolimont qui a la responsabilité de la réalisation du CD ou du DVD, question qui reste encore à trancher. En revanche, la question du bilinguisme de cet outil ne se pose pas, puisque ce bilinguisme sera assuré.

M. G. Bourgarel a déjà répondu, pour partie, aux remarques de M. S. Peiry. Je vous rappelle qu'il y a déjà eu, lors de la précédente séance, discussion pour savoir s'il est bon de fêter un anniversaire tous les cinquante ou tous les cents ans. En fait, c'est une question de génération. Il me paraît juste que chaque génération, une fois dans sa vie au moins, puisse commémorer la fondation de notre cité. En fonction de l'argumentation développée au mois de janvier, cet élément vous est ap-

Séance du 27 juin 2006

Octroi d'un crédit de 540'000 francs pour la célébration du 850e anniversaire de Fribourg (suite)

paru évident. Je partage également l'avis selon lequel ne rien faire sous prétexte de la situation financière difficile de la Commune serait préjudiciable à l'image de notre cité. Je transmettrai vos remerciements à la Bourgeoisie qui assure le financement de l'ouvrage historique.

J'adresse mes remerciements à Mme M. -C. Dorand qui annonce le soutien du groupe libéral-radical. Il est évident qu'on peut toujours mieux faire, je n'en doute pas. Mais nous attendrons votre feu vert pour répondre à votre souci.

J'apprécie le fait que Mme S. Daguet, qui s'est exprimée au nom du groupe démocrate-chrétien, ait parlé des modifications entre le premier et le second messages, et non pas le deuxième message, ce qui suppose que pour elle ce message est bel et bien le dernier que nous vous présentons au sujet de ce 850<sup>e</sup> anniversaire.

Il me semble avoir déjà partiellement répondu à M. P.-A. Rolle, porte-parole du groupe socialiste. Il est exact que certaines manifestations ne seront plus gratuites. Ce sera plus particulièrement le cas du spectacle. Les autres manifestations officielles demeureront gratuites. Nous prenons également note du souhait que la fête des majoritaires, qui est organisée par le Conseil communal depuis quelques années, revête l'année prochaine un caractère un petit peu plus important. Nous espérons pouvoir le faire.

Je remercie enfin tant Mme A. Burgener Woeffray, que MM. C. Allenspach et L. Bronchi de leur intervention. Je peux comprendre notamment le sentiment de M. Allenspach, mais je dois noter qu'on se trouve devant des comportements qui peuvent être contradictoires. Une très large majorité de ce Conseil général s'est prononcée pour une réduction du crédit alloué à ces festivités, alors que vous-même auriez sans doute souhaité une variété plus grande de manifestations. En fait, tant le comité d'organisation que le Conseil communal s'efforcent de vous présenter un programme assurant le meilleur rapport qualité/prix, tout en reconnaissant que ce rapport est encore perfectible.

Vote sur l'entrée en matière

**Le Conseil général décide, par 37 voix contre 8, d'entrer en matière.**

EXAMEN DE DETAIL

Aucune proposition de renvoi n'étant présentée, il est procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Séance du 27 juin 2006

Octroi d'un crédit de 540'000 francs pour la célébration du 850e anniversaire de Fribourg (suite)

---

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

**Le Conseil général adopte, par 45 voix contre 8, l'arrêté ci-après :**

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi sur les communes, du 25 septembre 1980, et son règlement d'exécution, du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 4 du 23 mai 2006 ;
- le rapport de la Commission financière ;
- le rapport de la commission spéciale

a r r ê t e :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à utiliser le montant de 540'000 francs pour la célébration du 850<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Fribourg.

Article 2

L'investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les dispositions légales.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 27 juin 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Laurent PRAZ

Le Secrétaire de Ville adjoint :

André PILLONEL"

ooo

Séance du 27 juin 2006

**8. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 41'953,95 francs pour la réfection de la toiture de la crèche Mandarine au Centre de quartier du Schoenberg**

Discussion

M. John Clerc, Président de la Commission financière, fait la déclaration ci-après :

*"La Commission financière accepte naturellement les deux dépenses imprévisibles et urgentes qui nous sont soumises ce soir. C'est à l'unanimité de ses membres qu'elle vous invite à approuver les deux requêtes présentées. Nous ne pouvons guère faire autrement. Toutefois, M. J. Bourgknech, Vice-Syndic, nous a annoncé une bonne nouvelle : le premier crédit ne sera pas de 41'953,95 francs, mais de 41'527 francs. Les petites économies font les grandes.*

*Une question préoccupe malgré tout la Commission financière. C'est que ces problèmes d'étanchéité sont apparus dans les deux cas avant l'an de grâce 2006, en 2004 à la crèche Mandarine et en 2002 au bâtiment du service du feu. Nous sommes d'avis que lorsque l'on constate que l'étanchéité commence à donner des signes de faiblesse, il faut prendre immédiatement des dispositions, sans attendre qu'il y ait des dégâts. A-t-on voulu alléger le budget en n'y faisant pas figurer ces deux dépenses qui étaient prévisibles ? Ici, nous sommes en principe saisis de dépenses **imprévisibles** et urgentes. Quand l'étanchéité d'un bâtiment commence à donner des signes de faiblesse, le caractère prévisible de la dépense est évident.*

*Mais, comme nous sommes très bien disposés à l'égard de l'Exécutif, c'est à l'unanimité que nous vous proposons d'accepter ces dépenses dites 'imprévisibles' et urgentes. Nous avons entendu M. J.-M. Schaller, architecte de Ville, nous parler des revêtements monocouche et multicouche. Si jamais quelqu'un était intéressé, j'ai sous la main de quoi donner des explications complémentaires."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, s'exprime comme suit :

*"Permettez-moi d'émettre un bref commentaire valable tant pour la présente requête que pour la suivante. En effet, dans les deux cas, il s'agit d'un problème identique d'infiltration d'eau, que ce soit dans le bâtiment de la crèche Mandarine ou dans celui du bâtiment du Service du feu. Ces infiltrations ont évidemment exigé des travaux urgents afin d'éviter des dégâts à l'intérieur des immeubles. Ces deux toitures ont été réalisées avec des revêtements monocouche selon un procédé qui était régulièrement utilisés dans les années 1980 et qui s'est malheureusement révélé par la suite, être la source de problèmes. Il a dès lors été décidé pour les réfections qui viennent d'être opérées, d'en revenir à la solution d'une étanchéité multicouche qui est plus simple et beaucoup plus sûre.*

*En raison de la date de réalisation de ces toitures – 1980 pour le bâtiment du Service du feu et **1988** et non 1998 – comme indiqué par erreur dans le rapport pour la crèche Mandarine – la garantie pour vice de construction ne peut plus être invoquée. En conséquence, la totalité des frais de réfection est à la charge de la Commune.*

*Enfin, en réponse aux commentaires du Président de la Commission financière, je précise que même si ces toitures ont déjà présenté – ou avaient présenté – ces dernières années quelques problèmes qui avaient nécessité des réparations ponctuelles, rien ne laissait cepen-*

Séance du 27 juin 2006

Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 41'953,95 francs pour la réfection de la toiture de la crèche Mandarine au Centre de quartier du Schoenberg (suite)

---

*dant supposer que des infiltrations d'eau nécessitant la réfection totale des toitures se manifesteraient de manière aussi brutale en mars 2006. En revanche, il est évident que – chat échaudé craint l'eau froide – à l'avenir, nous ferons davantage attention à ce genre de problème pour éviter de passer par cette procédure de la dépense imprévisible et urgente.*

*C'est avec ces quelques considérations que je vous prie, au nom du Conseil communal, d'approuver ces deux dépenses."*

Mme Antoinette de Weck (PLR) fait la déclaration ci-après :

*"Mon intervention porte aussi sur ces deux dépenses imprévisibles et urgentes. Le groupe libéral-radical ne conteste pas la nécessité des travaux, mais la procédure choisie par le Conseil communal. Comme l'a relevé le Président de la Commission financière, ces problèmes d'étanchéité sont apparus en 2002 pour le bâtiment du Service du feu et en 2004 pour celui de la crèche Mandarine. Ils n'étaient donc pas imprévisibles. M. le Vice-Syndic vient de nous dire qu'on avait constaté des problèmes, mais qu'ils n'avaient pas été jugés suffisamment sérieux pour prendre des mesures immédiates. Pour parer à de tels incidents du point de vue financier, le Conseil communal aurait dû prévoir une réserve dans le budget de fonctionnement. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ?*

*Le PLR est arrivé à la conclusion que la situation budgétaire de la Ville est si tendue que le Conseil communal ne peut plus désormais prévenir, mais seulement guérir. Opter pour la procédure de l'article 90, alinéa 1<sup>er</sup> LCo permet de soulager quelque peu le budget. Comme vous le savez, la cote d'alerte est fixée en fonction du budget et non d'après le résultat des comptes.*

*Si notre Conseil communal doit s'abaisser à user de tels tours de passe-passe pour alléger son budget pour des montants si modestes, on est en droit de s'interroger légitimement sur la manière dont notre Conseil communal gèrera des échéances bien plus sérieuses qui ne manqueront pas de surgir dans un avenir très proche."*

Mme Catherine Rouvenaz (Verts) déclare ce qui suit :

*"Permettez-moi de vous faire part d'une observation personnelle au sujet de la réfection de la toiture de la crèche Mandarine, observation qui souligne le caractère encore bien plus imprévisible de ces travaux que ce que viennent de dire mes collègues. J'ai un petit doute quant à la date de construction donnée dans le rapport du Conseil communal, 1998, puisque mon fils fréquentait déjà cette crèche en 1991."*

M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) s'exprime comme suit :

*"Le groupe chrétien-social/Ouverture approuvera évidemment et sans tergiversations ces deux dépenses imprévisibles et urgentes. Cependant, nous regrettons encore et toujours – comme cela a souvent été relevé dans cette enceinte – le manque de prévoyance en matière d'entretien et de maintenance des bâtiments. C'est pourquoi nous prions le Conseil communal de mettre en œuvre un programme qui lui permettrait de présenter ces dépenses à l'avenir dans le cadre du budget annuel."*

Séance du 27 juin 2006

Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 41'953,95 francs pour la réfection de la toiture de la crèche Mandarine au Centre de quartier du Schoenberg (suite)

---

M. Stanislas Rück (PDC) fait la déclaration suivante :

*"Tout ou presque a été déjà dit au sujet de ces deux dépenses imprévisibles et urgentes. Le groupe démocrate-chrétien soutient les demandes présentées. Il en reconnaît le caractère urgent. Il émet cependant un certain nombre de réserves quant au caractère imprévisible de ces deux réfections. La faiblesse de ce type de toiture est connue depuis fort longtemps. D'autres dépenses imprévisibles et urgentes pour ce type de revêtement ont, je crois, déjà été votées ici précédemment.*

*Le groupe PDC souhaiterait que désormais, ce type de dépenses figurent dans le budget ordinaire. Il invite la commission de l'Edilité à se pencher sur la question des toitures de ce type dans la perspective de prévenir la survenue d'autres cas."*

M. John Clerc, Président de la Commission financière, déclare ce qui suit :

*"Je me demande si l'on s'écoute dans cette assemblée. Il me semble que M. J. Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, s'est exprimé de manière parfaitement claire, en affirmant que ce qui s'est passé au mois de mars 2006 était totalement imprévisible dans son ampleur. Je crois qu'il faut quand même donner acte au Conseil communal de cette déclaration. Si j'ai bien entendu le même intervenant, il a rectifié une erreur de date. Il a ramené de 1998 à **1988** la date de construction de cette crèche Mandarine. Voilà ce que j'ai constaté à l'ouïe de ces différentes interventions."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, déclare ce qui suit :

*"Je remercie le Président de la Commission financière d'écouter attentivement ce qui se dit dans cette enceinte. Je ne peux que confirmer ses deux dernières observations.*

*Je remercie les intervenants qui apportent tous le soutien de leur groupe à l'approbation à ces deux dépenses imprévisibles et urgentes. J'aimerais répéter – puisque c'est surtout sur ce point qu'ont porté les interventions – que s'il est vrai qu'un certain nombre de problèmes étaient déjà apparus précédemment, ils avaient pu être résolus par des réparations ponctuelles. On ne pouvait alors pas imaginer qu'une réfection totale de ces deux toitures devrait être entreprise de manière tout à fait subite. C'est pour ces raisons que la Direction de l'Edilité de l'époque n'avait pas jugé bon d'inscrire ce montant au budget 2006. J'aimerais ajouter, à l'intention de Mme A. de Weck, qu'il n'est pas possible légalement de constituer de réserve pour faire face à ce type de dépenses. En revanche, il est évident que la Direction de l'Edilité et le Conseil communal veilleront, à l'avenir et dans la mesure du possible, à éviter de telles surprises. On sera particulièrement attentifs, lorsque l'on constatera que des problèmes commencent à apparaître avec l'étanchéité de la toiture de certains bâtiments."*

Séance du 27 juin 2006

Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 41'953,95 francs pour la réfection de la toiture de la crèche Mandarine au Centre de quartier du Schoenberg (suite)

---

Vote

**Le Conseil général approuve, par 55 voix sans opposition, la dépense imprévisible et urgente de 41'953,95 francs pour la réfection de la toiture de la crèche Mandarine au Centre de quartier du Schoenberg.**

000

**9. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 65'159,95 francs pour la réfection de la toiture sur la salle d'instruction du bâtiment du Service du feu à la route de l'Aurore 4**

---

La discussion n'est plus demandée.

Vote

**Le Conseil général approuve, par 58 voix sans opposition, la dépense imprévisible et urgente de 65'159,95 francs pour la réfection de la toiture sur la salle d'instruction du bâtiment du Service du feu.**

000

**10. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 87 non impérative de M. Rainer Weibel (Verts) et de 11 cosignataires lui demandant des moyens et mesures pour faciliter l'accès à la vie culturelle aux citoyens financièrement désavantagés**

---

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de Culture et Tourisme, résume le rapport ci-après :

*"Le Conseiller général R. Weibel et 11 cosignataires constatent que l'offre culturelle en ville et dans l'agglomération a fortement augmenté ces dernières années. Cette offre croissante est liée au développement de la production et de la création dans l'agglomération de Fribourg. Elle donne à la culture une place croissante dans la vie sociale et quotidienne de tous les milieux sociaux. Être exclu de cette évolution revient à être exclu de toute vie sociale. Une telle exclusion revêt même un caractère punitif. Et pourtant, l'accès à la culture n'est pas un luxe. C'est un droit aussi fondamental que l'accès à la nourriture. Actuellement, il est certain qu'une partie de la population ne dispose pas des moyens financiers pour profiter pleinement de l'offre culturelle. Au vu de la réalisation des nouvelles infrastructures du Grand-Fribourg, il est donc nécessaire de prévoir des moyens et des mesures pour favoriser l'accès à la culture de ces citoyens financièrement désavantagés. Il faudrait notamment examiner l'application de tarifs fortement réduits pour les personnes à bas revenus, comme les personnes âgées, les rentiers AI, les familles nombreuses ainsi que les jeunes en formation et toutes les personnes dépendant de l'aide sociale.*

*Cette proposition a été transmise au Conseil communal le 27 juin 2005.*

Séance du 27 juin 2006

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 87 non impérative de M. Rainer Weibel (Verts) et de 11 cosignataires lui demandant des moyens et mesures pour faciliter l'accès à la vie culturelle aux citoyens financièrement désavantagés  
(suite)

### **Réponse du Conseil communal**

*En préambule, le Conseil communal partage l'analyse concernant l'augmentation quantitative et qualitative de l'offre culturelle dans la région de Fribourg. Elle est le fruit du travail inlassable des acteurs culturels fribourgeois et correspond aux objectifs fixés dans la politique culturelle régionale (Coriolis) pour la période 2001-2006.*

*Dans un deuxième temps, il sied de rappeler que la « Charte fondamentale de Coriolis Promotion », adoptée par l'assemblée des délégués du 11 septembre 2002, stipule, notamment, que 'la tâche des collectivités publiques consiste non pas à subventionner tous les artistes, mais à garantir l'accès de la population à la culture et à l'art dans toute sa diversité'. Cette charte souligne également que 'personne ne peut se voir refuser l'accès à la culture pour des raisons d'ordre économique, social, politique ou religieux.'*

*Finalement, le projet de loi fédérale pour l'encouragement de la culture (LEC) prévoit en son article 11 la promotion de l'accès à la culture et la possibilité d'un soutien de la Confédération à des tiers qui déploient une activité dans ce domaine. Au vu de ce qui précède, il paraît évident que des actions spécifiques dans ce domaine devraient se faire en concertation avec d'autres villes, voire avec les cantons et la Confédération.*

*La ville de Fribourg est membre depuis 2002 de la Conférence des villes suisses en matière culturelle. Grâce à ce réseau, le Service culturel a pu obtenir des renseignements précis concernant les mesures entreprises par d'autres villes suisses.*

*Deux modèles ont été étudié plus particulièrement :*

- le crédit « Accès à la culture » de l'Etat et de la Ville de Genève ;
- le projet « KulturLegi » en vigueur dans les villes de Winterthur et de Berne.

***Le crédit « Accès à la culture »** de Genève vise à inciter les organisateurs de spectacles et de concerts à proposer des tarifs réduits aux jeunes, aux aînés et aux personnes en difficulté. Le principe est le suivant : l'Etat et la Ville paient à l'organisateur la différence entre le plein tarif et le billet vendu aux bénéficiaires avec un rabais d'au moins 25%. Le système genevois a l'avantage de la simplicité, mais l'inconvénient de son coût relativement élevé, ce qui le rend difficilement applicable à Fribourg dans la situation actuelle.*

***Le projet « KulturLegi »**, en revanche, propose une approche communautaire et innovatrice pour trouver des réponses adéquates à cette problématique qu'on rencontre dans toutes les communautés urbaines.*

*D'abord, il implique de faciliter l'accès non seulement à la culture, mais également aux manifestations sportives et à l'éducation. Ensuite il est porté non seulement par les autorités, mais également par Caritas et les églises (à Berne, notamment l'Entraide Protestante Suisse).*

Séance du 27 juin 2006

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 87 non impérative de M. Rainer Weibel (Verts) et de 11 cosignataires lui demandant des moyens et mesures pour faciliter l'accès à la vie culturelle aux citoyens financièrement désavantagés (suite)

*Enfin, la « Kulturlegi » est basée sur un principe de « win-win » : si d'une part, environ un dixième de la population n'a pas les moyens d'accéder à des manifestations culturelles et sportives, ces dernières n'affichent que très rarement complet. En ce sens, le rabais consenti par l'organisateur lui apporte un nouveau public qu'il ne toucherait pas autrement, doublé d'un renforcement de son image auprès de toute la population.*

*Les personnes au bénéfice d'une carte donnant droit à ces réductions doivent vivre en ville et :*

- être au bénéfice de l'aide sociale ou de prestations complémentaires ;

ou

- avoir un revenu au seuil ou en dessous du minimum existentiel d'après les critères de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), p.ex. familles aux enfants nombreux, jeunes en formation, etc.

*La carte est gratuite et valable une année. Elle peut être retirée par tous les ayants droit auprès des services compétents des collectivités publiques.*

*Les efforts à fournir par les collectivités publiques ne sont donc pas purement financiers, mais se calculent surtout en termes d'investissement en temps et en force de conviction afin de réunir tous les partenaires autour de cette idée. Un autre facteur de succès est la communication afin de faire de cette carte un outil attractif pour les organisateurs comme pour les personnes en difficulté.*

*En résumé, l'exemple de Winterthur et de Berne prouve que ce système marche et qu'il mérite d'être mieux étudié en vue de son éventuelle introduction à Fribourg durant la présente législature.*

*Cette proposition étant non impérative, elle est ainsi liquidée."*

M. Rainer Weibel (Verts) relève que la réponse du Conseil communal est tout à fait positive. L'analyse de la situation et des intérêts est judicieuse. La solution envisagée qui est déjà pratiquée à Berne et à Winterthur fonctionne. On va dans la bonne direction. J'espère simplement que le but qui est d'introduire ce système durant la présente législature sera atteint. Une proposition qui est formellement acceptée, mais qui n'est pas mise en œuvre, m'attriste beaucoup plus qu'une proposition refusée.

**La proposition n° 87 non impérative est ainsi liquidée.**

Séance du 27 juin 2006

**11. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 88 non impérative de Mme Christa Mutter (Verts) et de 13 cosignataires lui demandant une planification des besoins en infrastructures scolaires et parascolaires**

---

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Ecoles, précise que le Conseil communal n'est pas en mesure de présenter ce rapport ce soir. Il sera communiqué lors de la première séance d'automne.

*"J'ai personnellement pris contact avec l'auteur de cette proposition pour la prier de nous excuser. En collaboration avec M. J. Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, nous avons mis en place une petite équipe pour analyser plus finement cette question de la planification des infrastructures scolaires, surtout en tenant compte de l'introduction probable par le Canton de la deuxième année enfantine dès la rentrée scolaire 2007-2008. Cet élément implique évidemment une analyse plus fine des besoins en locaux. Je vous promets, Mme C. Mutter, que vous recevrez une réponse à votre proposition lors de la prochaine séance du Conseil général."*

ooo

**12. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 90 non impérative de MM. Marcel Aebischer (PDC) et Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 22 cosignataires, lui demandant d'étudier un nouveau concept de planification des mesures de sécurité pour les usagers de la voie publique**

---

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, donne lecture du rapport ci-après de l'Exécutif :

*"En séance du 7 mars 2005, le Conseil général transmettait au Conseil communal la proposition de MM. M. Aebischer et C. Allenspach, ainsi que de 22 cosignataires lui demandant d'étudier un nouveau concept de planification de mesures pour la sécurité des usagers de la voie publique."*

**Réponse du Conseil communal**

*La sécurité des usagers de la voie publique est un souci quotidien du Conseil communal et des services techniques en charge de cette problématique. De nombreux éléments mentionnés dans la proposition font l'objet de dossiers en cours. Le nouveau concept décrit par la proposition concerne, sur de nombreux points, l'actualisation du plan d'aménagement local (PAL) qui est actuellement en cours sous l'égide de la Direction de l'édilité. Concernant la procédure de mise en sens unique de l'avenue de la Gare, le Conseil communal rappelle qu'il est toujours en attente d'une décision de la Préfecture de la Broye.*

*Le Conseil communal revient sur les différents points de la proposition.*

**Espace confortable pour les piétons, vélos et transports en commun**

*Dans le domaine des transports publics, tout comme onze autres communes de l'agglomération, la Ville se base sur le plan directeur des transports et sur le projet général de la CUTAF. En matière de deux-roues, un plan directeur sectoriel a été élaboré et un plan de gestion concernant la circulation des piétons a été élaboré. Ces deux derniers plans portent sur le territoire communal uniquement.*

*La révision du PAL impliquera de facto l'actualisation de la planification pour les deux-roues et les piétons.*

Séance du 27 juin 2006

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 90 non impérative de MM. Marcel Aebischer (PDC) et Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 22 cosignataires, lui demandant d'étudier un nouveau concept de planification des mesures de sécurité pour les usagers de la voie publique (suite)

*De plus, le Conseil communal rappelle qu'il a coordonné l'établissement de l'Agenda 21 local qui prévoit des projets d'amélioration des cheminements piétons et de promotion du vélo en ville. Ces projets sont en cours sous l'égide des services compétents.*

*Il convient de constater que la ligne directrice suivie par le Conseil communal prend déjà en compte les revendications de ce premier point. Par ailleurs, lorsque des occasions se présentent, le Conseil communal profite d'apporter des améliorations comme il vient de le faire en réalisant un couloir réservé aux bus sur le plateau de Pérolles ou comme c'est en cours à la rue de Rome dans le cadre du chantier du Foyer Saint-Justin.*

Réduction des espaces de circulation pour les véhicules automobiles

*Les gabarits de chaussée dépendent de normes qui permettent d'assurer la sécurité et le fonctionnement du réseau routier. Les routes forment un réseau qui présente une hiérarchie définie dans les plans directeurs. C'est en fonction de cette hiérarchie que les gabarits sont assurés. Il serait toutefois faux de croire que les normes ne laissent pas de marge d'appréciation pour la prise en compte de la modération de trafic. C'est pour cette raison que dans certaines situations, il est possible d'aménager des mesures de modération.*

*Il est également important de relever que l'aménagement de couloirs réservés aux bus et de bandes cyclables est étudié pour chaque tronçon routier en fonction des chantiers et des assainissements de chaussée. Ce genre de mesures permet d'améliorer le déplacement des transports publics sur le réseau routier et de garantir une meilleure sécurité pour les cyclistes.*

*A propos du ralentissement des véhicules sur le réseau, le Conseil communal rappelle qu'il n'a pas de délégation de compétence en matière de limitation de vitesses. Il doit dans ce domaine se référer au Service des ponts et chaussées.*

Arborisation des rues d'habitation

*Le plan directeur du site indique les rues où des arbres doivent être maintenus ou plantés. La révision actuelle du PAL sera l'occasion d'une réflexion approfondie sur ce thème. Au surplus, le projet de l'Agenda 21 local prévoit des places dans les quartiers afin d'offrir un espace d'échanges sociaux.*

Réalisation du concept général proposé

*Le Conseil communal entend profiter de la révision du PAL pour réactualiser sa vision de la modération de la circulation. Par ailleurs, il a inscrit en investissement III un montant de 600'000 francs pour une étude portant sur les mesures d'accompagnement de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare et une **étude de planification**.*

Prévision d'un budget par le Conseil communal

*Chaque année, un montant approximatif de Fr. 80'000.- est alloué pour la mise en place de mesures liées à la modération du trafic et à la sécurité. A l'occasion de mesures particulières, des crédits sont deman-*

Séance du 27 juin 2006

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 90 non impérative de MM. Marcel Aebischer (PDC) et Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 22 cosignataires, lui demandant d'étudier un nouveau concept de planification des mesures de sécurité pour les usagers de la voie publique (suite)

dés. A ce titre-là, le Conseil communal rappelle que les mesures d'accompagnement de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare ont fait l'objet d'un message au Conseil général. Ces mesures visaient à dissuader tout trafic supplémentaire et même à baisser le trafic de transit actuel dans les rues des quartiers risquant de supporter un report de trafic. L'étude de trafic montrait que le trafic baisserait dans les quartiers de l'Auge, de la Neuveville, de Gambach et dans une partie de celui de Bourguillon en cas de réalisation des mesures d'accompagnement. Le Conseil général a malheureusement renvoyé ce message et plusieurs associations de quartier se sont même opposées aux mesures lors de leur publication et mise à l'enquête. Depuis lors, de multiples demandes de mesures de modération nous sont parvenues et plusieurs pétitions ont été lancées. Nous avons même vu un président d'association de quartier signer une pétition en faveur d'une mesure à laquelle il s'était opposé par le truchement de son association.

*En raison de la procédure en cours, il n'est tout bonnement pas possible pour les autorités de prévoir de nouvelles mesures dans ces quartiers. Au mois d'août 2006, ce dossier sera depuis deux ans dans les mains de la Préfecture de la Broye...*

Politique de stationnement

*Un concept de stationnement est en place depuis 1993. Il répond aux exigences légales du règlement d'application de la loi sur la protection de l'air. Par ailleurs, il est justifié par le fait que la ville entre dans le périmètre d'un plan des mesures pour la protection de l'air et d'une communauté urbaine des transports.*

*L'application de cette politique vise notamment à limiter le nombre de places de stationnement pour les pendulaires afin d'améliorer les conditions de fonctionnement du réseau pour les transports en commun, pour la mobilité douce et les automobilistes habitants et visiteurs-clients.*

*Le Conseil communal a publié la mise en place de quatre parkings d'échange qui s'inscrivent dans le réseau CUTAF des P+R. Ces parkings offrent une solution aux pendulaires par le biais d'une filière de transport voiture – P+R – transports en commun. Cette réalisation pourtant cruciale a malheureusement aussi fait l'objet d'oppositions émanant notamment des associations d'habitants des quartiers de Pérolles, Jura-Miséricorde-Torry et Neuveville.*

*A propos de la politique tarifaire des P+R, il est prévu de longue date que les tickets ou les abonnements combineront le parage et le titre de transport en commun pour un prix très attractif.*

Remplacement des zones blanches

*Trop souvent, les places en zone blanche sont le refuge des véhicules des pendulaires. A ces endroits, le Service de la circulation procède à des enquêtes dans le but de déterminer la part des places occupées par les véhicules des habitants du quartier et des pendulaires. Ces résultats sont alors présentés aux associations de quartier qui se déterminent sur le bien fondé de l'introduction de la vignette-habitant. Cette méthode a déjà été appliquée dans plusieurs quartiers. Le quartier de Jura/Torry/Miséricorde est le dernier à avoir accepté une telle réglementation.*

Séance du 27 juin 2006

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 90 non impérative de MM. Marcel Aebischer (PDC) et Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 22 cosignataires, lui demandant d'étudier un nouveau concept de planification des mesures de sécurité pour les usagers de la voie publique (suite)

*tion. Des enquêtes viennent d'être terminées dans les quartiers de Beaumont, des Cliniques et du Schoenberg.*

*De tous les contacts que nous avons pris, seul le quartier de Gambach/Guintzet ne désire pas pour le moment entrer en matière sur une réglementation du stationnement bien qu'il se situe à proximité directe de la gare CFF et que le taux d'occupation des places de parc y soit extrêmement élevé.*

*Enfin, le remplacement de places blanches par des places à durée limitée a aussi été décidé par le Conseil communal (secteur aval de l'avenue du Général-Guisan, route de Grandfey, route de Bourguillon).*

Proposition à la CUTAF

*Chaque année, les autorités communales transmettent à la CUTAF des propositions afin d'améliorer les cadences, la desserte ou le fonctionnement du réseau des transports en commun. Ces propositions n'émanent pas uniquement de la Ville mais de toutes les communes membres de la CUTAF.*

Conclusion

**En conclusion, le Conseil communal**

- **informe que le « nouveau » concept doit être repris dans le cadre l'actualisation du PAL,**
- **explique qu'il n'a pas de compétence en matière de limitation de vitesse,**
- **confirme qu'il continuera à inscrire dans le budget un montant de Fr. 80'000.- alloué à la modération et à la sécurité sur le domaine public,**
- **rappelle que la politique en matière de stationnement est existante, tout comme la planification et la tarification des P+R et les propositions à la CUTAF,**
- **regrette enfin que de nombreuses décisions soient bloquées auprès de la Préfecture de la Broye par des oppositions et des recours bien qu'elles aillent dans le sens de cette proposition.**

*La proposition n° 90 étant non impérative, elle est ainsi liquidée."*

M. Christoph Allenspach (PS) précise qu'il reprend à son compte la prise de position préparée par son collègue M. Aebischer qui a dû renoncer à venir à cette séance à la dernière minute. *"Nous remercions le Conseil communal de sa réponse détaillée. Nous reconnaissons que des réalisations intéressantes ont été faites ces derniers temps. Nous pensons en particulier à la filière de transports voitures – parcs d'échanges – transports publics ou à l'introduction réussie de la vignette dans le quartier du Jura grâce à laquelle un certain nombre de véhicules de pendulaires n'envahissent plus le quartier.*

*En revanche, nous trouvons qu'il existe encore trop de tronçons routiers de la ville où le trafic est trop dense et où les véhicules roulent trop vite. Nous pensons notamment à l'avenue du Midi, à l'avenue Weck-Reynold, à l'avenue du Jura, à l'avenue du Général-Guisan, ainsi qu'à d'autres petits axes. Ceux-ci sont souvent empruntés par les enfants pour se rendre à l'école. Sur ce point, nous ne sentons pas une volonté*

Séance du 27 juin 2006

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 90 non impérative de MM. Marcel Aebischer (PDC) et Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 22 cosignataires, lui demandant d'étudier un nouveau concept de planification des mesures de sécurité pour les usagers de la voie publique (suite)

---

*suffisamment déterminée du Conseil communal de favoriser les transports publics, les vélos et les piétons, notamment du point de vue de la sécurité.*

*J'ai déjà relevé qu'on n'a pas le sentiment que dans ses aménagements, la Commune de Fribourg mène sa propre politique en matière de transports publics. On se cache fréquemment derrière d'autres acteurs, comme la CUTAF, ou derrière le plan d'aménagement local qui doit être aujourd'hui effectivement révisé. Comme on peut le lire dans le rapport, les choses avancent en fonction des chantiers ouverts. Même si on peut comprendre la démarche, il ne s'agit pas encore d'une conception générale qui puisse être comprise de la population. On mène des études sur un peu toutes les rues ou tous les secteurs. Les projets, notamment au niveau de la CUTAF, foisonnent, mais on ne sent pas de volonté de la Commune d'établir une conception générale. Nous souhaitons qu'à moyen terme on retrouve des moyens pour favoriser la sécurité des usagers de la voie publique, plus particulièrement des enfants. Il s'agira aussi de relancer un programme digne de ce nom en faveur des cyclistes, puisque dans ce secteur plus rien ne s'est fait depuis une dizaine d'années. Enfin, il faut continuer à réaliser des mesures de modération du trafic dans des quartiers."*

**La proposition n° 90 non impérative est ainsi liquidée.**

ooo

**13. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 91 non impérative de M. Philippe Wandeler, au nom des groupes PCSO, PS et de la Liste Citoyenne, lui demandant de prévoir, dans les budgets des années électorales, un subventionnement plus important des partis politiques que pour les élections communales de mars 2001**

---

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, donne connaissance au Conseil général de la réponse ci-après du Conseil communal :

*"Le 27 juin 2005, le Conseil général transmettait au Conseil communal la proposition de M. P Wandeler, au nom des groupes PCSO, PS et de la Liste Citoyenne, lui demandant de prévoir, lors des années électorales, un subventionnement plus important des partis politiques que pour les élections de 2001.*

*Dans le cadre du budget 2006, le Conseil communal a eu l'occasion d'expliquer son refus, motivé par des raisons financières. En revanche, il a décidé d'offrir aux partis les frais d'impression, de mise sous pli et d'expédition des listes, qui ont fait l'objet d'un envoi groupé avec le certificat de capacité. La subvention communale a ainsi pu être versée intégralement, sous déduction pour certains partis des quelques listes supplémentaires demandées et imprimées par la Centrale d'impression de la Commune.*

*A ces quelque Fr. 26'000.-- de subventions, il faut ajouter un montant d'environ Fr. 32'000.-- offert en nature par la Centrale d'impression, sans compter ni la main-d'œuvre ni l'amortissement des machines.*

*Dans la situation actuelle, le Conseil communal ne peut donc pas accepter d'augmenter encore la subvention de la Ville de Fribourg aux partis politiques pour les élections communales. Il s'engage en revanche à réexaminer cette question lors de l'élaboration du budget 2011.*

Séance du 27 juin 2006

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 91 non impérative de M. Philippe Wandeler, au nom des groupes PCSO, PS et de la Liste Citoyenne, lui demandant de prévoir, dans les budgets des années électorales, un subventionnement plus important des partis politiques que pour les élections communales de mars 2001 (suite)

---

*Cette proposition étant non impérative, elle est ainsi liquidée."*

M. Philippe Wandeler (PCSO) remercie le Conseil communal de sa réponse. Il est vrai que la finances de la Commune ne permettent guère de se montrer généreux à l'égard de qui que ce soit et même pas à l'égard des partis politiques. Malgré tout, j'aimerais rappeler que le montant de la subvention allouée par la Ville aux partis pour les élections communales n'a pas été indexé depuis 1982. Or, il est indéniable que la Commune se doit de faire un geste en faveur des partis politiques en période électorale surtout, sous peine de voir ces derniers dépendre de quelques gros parrains. Je ne pense pas qu'un seul parti politique souhaite se retrouver dans cette situation, ne serait-ce que pour préserver son autonomie d'action.

Néanmoins, j'accepte les arguments que le Conseil communal invoque pour l'instant. Il paraît judicieux d'attendre 2010 et espérons une amélioration de l'état des finances de la Commune avant de réexaminer le montant des subventions allouées aux partis politiques. Il est plus que vraisemblable qu'avant cette échéance, les partis discuteront entre eux pour voir quelle forme devrait revêtir à l'avenir le soutien de la Commune à leurs activités. Ce rôle des partis politiques est même reconnu par la nouvelle Constitution cantonale qui prévoit un soutien des collectivités publiques au partis. De ce point de vue-là, je ne crois pas que nous ayons exagéré ces dernières années.

**La proposition n° 91 non impérative est ainsi liquidée.**

ooo

**14. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 92 non impérative de M. Gilles Bourgarel lui demandant de prendre des mesures pour limiter le tonnage et le gabarit des poids lourds en Basse Ville**

---

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, résume le rapport ci-après du Conseil communal :

*"En séance du 27 juin 2005, le Conseil général transmettait au Conseil communal la proposition de M. G. Bourgarel lui demandant de prendre des mesures pour limiter le tonnage et le gabarit des poids lourds en Basse Ville.*

**Réponse du Conseil communal**

***La signalisation actuelle***

*Les poids lourds, comme le reste du trafic motorisé, qui souhaitent se rendre en Basse-Ville disposent de quatre accès possibles : le Stadtberg, le Beau-Chemin, la Grand-Fontaine et la Route-Neuve. La configuration du milieu bâti et les contraintes liées à la traversée de la Sarine ont nécessité, depuis de très nombreuses années, la mise en place de restrictions de la circulation des poids lourds. Ces restrictions sont justifiées tant en raison des gabarits routiers que des charges admissibles sur les ouvrages.*

*Les restrictions actuellement en place sont les suivantes :*

Séance du 27 juin 2006

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 92 non impérative de M. Gilles Bourgarel lui demandant de prendre des mesures pour limiter le tonnage et le gabarit des poids lourds en Basse Ville (suite)

- *Porte de Berne : la signalisation interdit la circulation des véhicules de plus de 3 mètres de hauteur ;*
- *Pont de Berne : le tonnage des véhicules est limité à 12 tonnes ;*
- *Sous-pont de Zaehringen : la circulation est interdite aux cars ;*
- *Chemin de Lorette : la circulation est interdite aux poids lourds ;*
- *Grand-Fontaine : la circulation des poids lourds est interdite à la montée.*

*Seule la Route-Neuve permet l'accès à la Basse Ville sans restriction dans les deux sens pour les véhicules lourds.*

*Les limitations existantes ainsi que la configuration du réseau routier (gabarit des routes, sinuosité, topographie, mesures de modération de la circulation) sont autant d'éléments qui rendent les itinéraires peu attractifs, voire carrément dissuasifs, pour le trafic des poids lourds.*

*Par ailleurs, l'extension de la zone 30 km/h de la Neuveville, la zone de rencontre prévue en Auge et l'ensemble des mesures d'accompagnement à la mise en sens unique de l'avenue de la Gare constituent autant d'éléments qui réduiront encore, si besoin était, l'attractivité des rues de la Basse Ville au trafic des poids lourds. Malheureusement, ces mesures sont toujours bloquées par des recours pendant auprès de la Préfecture de la Broye.*

*Dans les faits, le trafic des poids lourds enregistré en Basse Ville est constitué du trafic nécessaire à la vie de ces quartiers (livraisons, entreprises, travaux, déménagement, etc.) et au trafic des transports publics.*

### **Les améliorations possibles**

*Pour les motifs évoqués plus haut, le trafic des poids lourds ne constitue pas un problème en Basse Ville même s'il s'accorde assez difficilement aux contraintes du milieu bâti du quartier. En raison de sa configuration particulière, la Basse Ville bénéficie même d'une situation privilégiée dans le sens où elle n'a pas de poids lourds en transit.*

*Toutefois, pour tenter d'améliorer ce qui peut l'être, le Conseil communal indique deux améliorations qui peuvent être apportées à court et moyen termes.*

1. *Les TPF vont acquérir cinq nouveaux midibus (MAN), équipés de filtres à particules, qui devraient être livrés dès la fin de 2006 puis dans le courant des années 2007 et 2008. Ces bus seront alors en service sur la ligne 4 (Auge – St-Pierre).*
2. *La signalisation d'interdiction aux cars (sous-pont de Zaehringen) sera complétée par l'adjonction d'une interdiction de circulation aux poids lourds. Cette décision fera l'objet d'une publication soumise à recours, ne devrait cependant pas amener d'améliorations notables dans la mesure où, actuellement déjà, les camions connaissent à ces endroits les mêmes contraintes que les cars.*

### **Conclusion**

*En conclusion, le Conseil communal considère que :*

Séance du 27 juin 2006

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 92 non impérative de M. Gilles Bourgarel lui demandant de prendre des mesures pour limiter le tonnage et le gabarit des poids lourds en Basse Ville (suite)

- a) *les restrictions de circulation en place et la configuration des lieux limitent fortement la circulation des poids lourds en Basse-Ville.*
- b) *un complément de la signalisation déjà en place pour les cars devrait permettre de renforcer la dissuasion tout en clarifiant l'information.*

*La proposition n° 92 étant non impérative, elle est ainsi liquidée."*

M. Gilles Bourgarel (Verts) remercie le Conseil communal de cette réponse. *"Nous sommes surtout satisfaits d'une des mesures annoncées, celle du remplacement des bus des TPF. Il faut reconnaître que les véhicules actuels sont particulièrement bruyants. Les poids lourds qui desservent la Vieille-Ville sont plus silencieux que ces bus. Sans parler de la pollution de l'air, les nuisances sonores engendrées par les véhicules actuels sont très fortes. Nous rappelons que la même compagnie s'est vue contrainte de réduire les courses dans d'autres quartiers pour les mêmes raisons. Suite à des choix aussi peu judicieux, nous ne pouvons qu'être heureux du remplacement annoncé et des améliorations qui devraient en découler. Nous espérons que l'amélioration attendue sera durable et qu'il y aura également amélioration dans les choix des futures acquisitions de cette entreprise. Les TPF doivent veiller à assurer non seulement le confort de leurs passagers, mais aussi des riverains des chaussées qu'ils empruntent.*

*Quant aux panneaux indicateurs, nous saluons une amélioration car effectivement, si certains gros poids lourds s'égarer en Vieille-Ville, c'est bien parce que leur chauffeur n'a pas vu l'un ou l'autre panneau. Nous souhaiterions que les compagnies qui assurent un service 'GPS' soient contactées afin que leurs CD soient tenus à jour. En effet, si les CD qui équipent les véhicules ne sont pas tenus à jour, les chauffeurs peuvent être orientés dans la mauvaise direction et au mauvais endroit. Ce pourrait être notamment le cas pour des itinéraires de délestage en cas de manifestation. Ce type de CD pourrait également indiquer des places de parc de manière erronée. Nous souhaitons que ces compléments d'informations soient donnés pour éviter que certains chauffeurs ne se fourvoient en Vieille-Ville."*

**La proposition n° 92 non impérative est ainsi liquidée.**

ooo

**15. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 93 non impérative de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant de présenter une conception d'information et de la sécurité des chantiers ouverts sur la voie publique**

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

*"En séance du 6 juin 2005, le Conseil général transmettait au Conseil communal la proposition du Conseiller général C. Allenspach, demandant au Conseil communal de présenter un concept d'information et de sécurité des chantiers ouverts sur la voie publique.*

**Réponse du Conseil communal**

*Le 20 février 1995, les Conseillers généraux C. Allenspach et C. Müller avaient déjà déposé une proposition demandant au Conseil*

Séance du 27 juin 2006

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 93 non impérative de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant de présenter une conception d'information et de la sécurité des chantiers ouverts sur la voie publique (suite)

*communal de désigner un préposé à la sécurité des chantiers de la Commune. Dans sa séance du 27 mars 1995, par 30 voix contre 23, le Conseil général avait renoncé à transmettre cette proposition en suivant les arguments avancés alors par le Conseiller général G. Mauron. Ce dernier indiquait que « pour tout ce qui a trait à la sécurité des ouvriers oeuvrant sur ces chantiers, la surveillance est assumée par des inspecteurs de la CNA. Ces inspecteurs passent régulièrement sur ces chantiers. Pour le reste, la sécurité est garantie par les architectes et ingénieurs. Cela fait partie de leur mandat. De plus et surtout, l'ensemble des chantiers de la Ville de Fribourg et leur emprise sur le terrain communal fait l'objet d'une surveillance de la part des collaborateurs de la Commune (ingénieur de Ville, architecte de Ville, techniciens, responsables de la circulation ...). Il faut encore ajouter que pour tous les chantiers de moyenne et de grande importance, une réunion de chantier a lieu au moins une fois par semaine avec la participation en plus, d'un représentant des TF, de la Gendarmerie cantonale... Accepter cette proposition serait minimiser le travail déjà fait par toutes ces instances pour grever stupidement le budget de la Ville de Fribourg en créant un poste parfaitement inutile ».(cf. procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 mars 1995, p. 532).*

*Cette nouvelle proposition permet d'aborder deux aspects différents de la gestion des chantiers ; l'information et la sécurité.*

**Le concept d'information**

*Afin de limiter le nombre et l'impact des chantiers, la Ville de Fribourg met sur pied, deux fois par an, des séances de coordination des chantiers. Ces séances rassemblent toutes les entreprises de service public (eau, gaz, électricité, téléphone, téléseu) et les services communaux intéressés (Edilité, Police et Circulation). Leur but est de coordonner les interventions de manière à éviter la succession d'ouvertures de chantiers sur les mêmes tronçons. Au terme de la séance de début d'année, un calendrier de l'ensemble des chantiers est établi et publié sur le site internet de la Ville et dans le « 1700 ».*

*Au bénéfice d'une délégation de compétence, la Ville de Fribourg s'occupe de cette coordination non seulement pour les espaces publics communaux mais aussi cantonaux. Par la suite, les autorisations sont délivrées soit par la Direction de l'Edilité pour les fouilles soit par la Direction de la Police locale et de la Circulation pour les empiètements.*

*Les autorisations de fouilles ou d'empiètement délivrées par ces deux directions font ensuite systématiquement l'objet d'une information. Le Conseil communal rend attentif M. Allenspach, qu'un tel concept d'information à propos des chantiers existe depuis plus de six ans. Il s'agit d'une plate-forme internet mise sur pied par le Service du Cadastre consultable sur le site internet de la Ville. En plus de la situation géographique, cette plate-forme donne accès aux autorisations de construire, aux fouilles, aux empiètements ainsi qu'à la planification. La superposition de toutes ces couches permet une vue d'ensemble de tous les chantiers du domaine public et privé. Pour chaque chantier, le nom du service et de la personne responsable, avec ses coordonnées en cas de questions, est fourni.*

*Un grand nombre de personnes visitent régulièrement cette plate-forme internet et aucun message négatif ne nous est parvenu. Partant du principe que des améliorations peuvent cependant toujours être apportées et faisant suite à la présente proposition, il a été décidé d'améliorer deux points. Le premier concerne l'intégration des dates prévisibles de début et de fin des travaux. Le second vise à améliorer l'accès à*

Séance du 27 juin 2006

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 93 non impérative de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant de présenter une conception d'information et de la sécurité des chantiers ouverts sur la voie publique (suite)

*ces informations par la création sur le site de la Ville d'un lien plus direct avec l'information sur les chantiers.*

*Suivant l'importance, la durée et les conséquences du chantier, le Service de la circulation adresse des communiqués de presse aux médias et aux associations de quartiers touchées. Il arrive aussi régulièrement que des conférences de presse soient organisées ou que des informations soient remises directement dans les boîtes aux lettres des bordiers.*

*Il arrive cependant parfois que certains chantiers, résultant d'interventions urgentes, ne soient pas répertoriés en temps réel. La rupture de canalisation du boulevard de Pérolles dans le courant de l'année 2004 en est un exemple.*

### **La sécurité des chantiers**

*L'objectif des séances de coordination évoquées plus haut vise aussi à assurer une meilleure sécurité des chantiers et la réduction des nuisances pour les habitants et les utilisateurs du domaine public. Un rappel des règles de sécurité est fait à ces occasions.*

*La planification se fait en principe pour l'année suivante voire les deux années suivantes. Elle concerne tous les chantiers entrepris sur le domaine public. Dans la mesure du possible, tout est organisé pour que les interventions importantes soient effectuées durant les périodes de vacances.*

*Tout chantier ouvert sur le domaine public fait l'objet d'une demande de fouille ou d'empiètement qui circule dans tous les services intéressés de la Ville. Les règles de sécurité relevant des dispositions légales sont rappelées aux intervenants lors de la délivrance de l'autorisation. Dans le terrain, lorsque les travaux ont débuté, l'entreprise mandatée a la responsabilité de la sécurité.*

*Du point de vue légal, les travaux exécutés sur les chaussées ou à leurs abords sont régis principalement par l'Ordonnance sur la signalisation routière. La compétence de signalisation des chantiers incombe aux « entrepreneurs », c'est-à-dire aux personnes qui ont été chargées – ou se sont chargées pour leur propre compte – des travaux à faire sur la route ou à ses abords immédiats. Mais les entrepreneurs n'ont le droit de placer eux-mêmes, sans l'intervention de l'autorité, que certains « signaux nécessaires ». L'entrepreneur sera responsable des dommages causés par le défaut de signalisation, d'éclairage ou de balisage d'un chantier routier sur lequel la circulation routière est maintenue.*

*L'administration a bien entendu un devoir de surveillance de l'exécution des directives qu'elle donne. Le Service de la Circulation délivre des directives afin de garantir la sécurité des piétons et des deux-roues et le fonctionnement du réseau routier et des transports publics (trafic alterné, déviation du trafic, horaire pour le trafic des poids-lourds, signalisation lumineuse provisoire, etc.). Au besoin, les étapes de chantier sont prévues et des plans de signalisation fournis. Il procède régulièrement à la surveillance des chantiers et au contrôle de leur conformité avec les directives. Le cas échéant, il procède aux corrections. Parfois des avertissements, dont copie est envoyée à la Préfecture, sont adressés aux entreprises faisant preuve de négligence.*

Séance du 27 juin 2006

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 93 non impérative de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant de présenter une conception d'information et de la sécurité des chantiers ouverts sur la voie publique (suite)

*Chaque séance de chantier est suivie par un collaborateur de la Commune et les agents de la Police locale collaborent étroitement à signaler les lacunes ou à faire corriger les situations potentiellement dangereuses.*

### **Conclusion**

*En conclusion, le Conseil communal rappelle que :*

- ***tous les chantiers ouverts sur le domaine public sont coordonnés par la Ville ;***
- ***un concept d'information existe depuis six ans notamment par le biais du site internet de la Ville. Deux améliorations lui seront apportées ;***
- ***la sécurité sur les chantiers dépend avant tout des entreprises elles-mêmes. Le rôle de l'administration est de surveiller le respect des dispositions légales. Des directives sont fournies et des contrôles sont réalisés.***

*La proposition n° 93 étant non impérative, elle est ainsi liquidée."*

M. Christoph Allenspach (PS) s'exprime comme suit :

*"Je ne peux malheureusement pas être entièrement satisfait de cette réponse. Il me semble en premier lieu qu'il y a eu un malentendu au sujet de ma proposition. Il est question, dans le rapport du Conseil communal, de la proposition que C. Müller et moi-même avons déposée en 1995. Or, ces deux propositions ne portent absolument pas sur le même objet. Celle de 1995 concernait la sécurité et la santé des ouvriers travaillant sur des chantiers. A l'époque, plusieurs articles de presse avaient abordé cette question.*

*Cela dit, c'est avec satisfaction que je constate que les services communaux tiennent régulièrement des séances de coordination. On peut penser que cela va de soi, mais ce n'était pas le cas il y a encore quelques années et, en tout cas pas dans cette mesure. On ne peut se féliciter de cette évolution. Mais, cette coordination répond essentiellement à un souci d'efficacité, afin d'éviter de devoir ouvrir la même chaussée tous les deux mois ou tous les deux ans.*

*Mais ces séances de coordination ne concernent pas encore la sécurité des personnes touchées par ces chantiers sur la voie publique. Le Conseil communal nous précise que les autorisations de fouilles ou d'empiétement délivrées font systématiquement l'objet d'une information notamment sur le site internet de la Commune. Je vous en remercie, puisque cette information m'a échappé. Je me permets toutefois de vous demander qui connaît cette information et qui sait comment atteindre cette plate-forme. Vous nous dites que de nombreuses personnes consultent cette plate-forme. J'ai essayé de le faire, mais je dois vous avouer que je n'y suis pas parvenu. Je ne l'ai tout simplement pas trouvée. Vous semblez du reste vouloir améliorer l'accès à cette plate-forme, puisque vous nous annoncez un lien plus direct avec le site de la Commune. J'ai également pris note que vous indiquez désormais les délais des chantiers, mais je m'étonne que cela n'ait pas été fait plus tôt.*

Séance du 27 juin 2006

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 93 non impérative de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant de présenter une conception d'information et de la sécurité des chantiers ouverts sur la voie publique (suite)

---

*En ce qui concerne l'information des riverains, la réponse du Conseil communal m'étonne quelque peu. Lorsque j'ai déposé ma proposition, il y a une année, un chantier avait été ouvert sur la chaussée devant ma porte. Ce chantier est resté ouvert pendant des mois et la route était fermée pour les voitures, mais aussi fréquemment pour les piétons et les cyclistes. Je n'ai jamais trouvé la moindre information à ce sujet dans ma boîte à lettres quant à la durée des travaux et quant à toute autre indication. Il y avait pourtant là un danger certain pour les enfants qui avaient trouvé un nouveau terrain de jeu.*

*J'ai vraiment le sentiment que la sécurité des piétons et des cyclistes n'est pas assurée de manière satisfaisante sur les chantiers ouverts sur la voie publique. Permettez-moi de citer un seul exemple. Sur l'autre rive de la Sarine, un chantier est ouvert entre le pont de Zaehringen et le Stadtberg. Je vous suggère d'emprunter la route en vélo. Vous verrez alors quel stress ce sera pour le cycliste, mais aussi pour les automobilistes. Ceux-ci n'ont pas de possibilité de dépasser un vélo. L'autre jour, j'ai même vu surgir en face de moi une voiture arrivant sur la même voie que moi. Il s'agissait d'un étranger qui s'était trompé, faute d'une signalisation adéquate. De plus, sur ce tronçon de plusieurs centaines de mètres, on trouve, jour après jour, des plaques d'acier épaisses de 4 à 5 centimètres. C'est extrêmement dangereux pour les cyclistes en particulier.*

*On ne saurait prétendre que la situation actuelle soit idéale.*

*Je constate aussi que vous n'avez pas répondu à une suggestion que j'ai émise. Il s'agirait pour la Commune de créer une seule instance d'information, avec un numéro téléphonique unique auprès de qui tout administré pourrait se renseigner ou faire part d'un problème qu'il rencontre. En d'autres termes, ma requête de mise sur pied d'un concept d'information n'est ainsi pas satisfaite. Je vous saurais gré si vous me donniez encore quelques informations complémentaires."*

**La proposition n° 93 non impérative est ainsi liquidée.**

ooo

**16. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 94 non impérative de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'intervenir auprès de la CUTAF pour améliorer les prestations des TPF le week-end, en particulier le samedi et le soir**

---

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, s'exprime au nom de l'Exécutif :

*"En séance du 27 juin 2005, le Conseil général transmettait au Conseil communal la proposition de M. C. Allenspach, demandant au Conseil communal d'intervenir auprès de la CUTAF pour améliorer les prestations des TPF le week-end, en particulier le samedi soir.*

*De plus, M. Allenspach souhaitait que le Conseil communal se préoccupe, en collaboration avec la CUTAF d'améliorer le rapport qualité/prix des prestations de la CUTAF en ville.*

Séance du 27 juin 2006

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 94 non impérative de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'intervenir auprès de la CUTAF pour améliorer les prestations des TPF le week-end, en particulier le samedi et le soir (suite)

### **Réponse du Conseil communal**

*La proposition de M. Allenspach touche trois thèmes : la cadence des bus le samedi, l'extension de l'horaire en fin de soirée et le coût des prestations des TPF.*

#### **La cadence du samedi**

*Chaque année, la CUTAF sonde les communes membres afin de connaître les améliorations de prestations souhaitées. Après un premier tri, une offre est demandée aux TPF. Il va sans dire que toute prestation supplémentaire a un coût qui est répercuté sur l'ensemble des communes membres en fonction de la clé de répartition définie.*

*En prévision de l'horaire 2007, le Conseil communal a répondu à la consultation de la CUTAF le 8 février 2006. Parmi les propositions du Conseil communal figure l'étude d'une option renforçant les cadences du samedi sur les lignes 1 et 2. Conscient de l'importance des correspondances avec la gare CFF et la gare routière, le Conseil communal a aussi demandé que soit étudiée la possibilité de modifier l'entrecroisement de l'horaire entre les lignes 2 (Dailles-Schoenberg) et 6 (Guintzet-Windig). En effet, en période de week-end et d'horaire d'été, les horaires de ces deux lignes sont au quart d'heure. Elles desservent dix arrêts communs. Or, les deux bus se suivent à un intervalle de deux minutes et le temps d'attente peut atteindre, par conséquent, 13 minutes aux dix arrêts du tronçon commun. La requête du Conseil communal revient donc à analyser la possibilité d'un entrecroisement de l'horaire permettant de réduire les temps d'attente. De ces deux propositions, seule la seconde a été retenue par la Commission technique et le Comité de direction de la CUTAF. La première ne revêtait pas un intérêt prioritaire pour la CUTAF, elle ne sera incluse dans l'offre sollicitée des TPF pour 2007.*

#### **L'extension d'horaire en fin de soirée**

*La réflexion de la CUTAF au sujet de l'extension de l'offre en transports en commun en fin de soirée a débuté bien avant le dépôt de la proposition n° 94.*

*Ainsi, lors du changement d'horaire du 16 décembre 2005, une nouvelle offre a été mise en place durant les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche. Quatre lignes de bus sont desservies au départ de la gare de Fribourg à 00h45 et 01h45. Il s'agit des lignes suivantes :*

- Agglo Est : Schoenberg, Musy, Windig, Guin, Tavel, St-Ursen, Bourguillon
- Agglo Sud : Pérolles, Marly, Beaumont, Cormanon, Villars-Sud
- Agglo Ouest : Moncor, Les Dailles, Villars-sur-Glâne gare, Matran, Avry, Rosé
- Agglo Nord : Saint-Léonard, Portes de Fribourg, Osses, Chantemerle, Mont-Carmel, Givisiez place d'Affry, Corminboeuf, Belfaux, Grolley

*Ces nouvelles prestations font l'objet d'une tarification spéciale de 6 francs.-, matérialisée par la carte journalière de réseau urbain. Seul l'abonnement Presto est valable sur ces lignes.*

Séance du 27 juin 2006

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 94 non impérative de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'intervenir auprès de la CUTAF pour améliorer les prestations des TPF le week-end, en particulier le samedi et le soir (suite)

*Ces bus de nuit vers les communes de la CUTAF s'ajoutent à l'offre déjà existante sur 5 lignes régionales. Le Nachtexpress va à Tavel, le Pyjamabus au Lac-Noir, le Bus des étoiles roule vers Marly, Ependes et jusqu'à La Roche, le Gibus file en direction de Rossens, Fervagny et jusqu'à Rueyres-St-Laurent, et le Noctambus dessert Fribourg, Avry, Matran, Lentigny et Corserey. Tous partent de la gare routière de Fribourg à 21h40 en semaine, ainsi qu'à 23h10 de dimanche à jeudi, et 23h40 les vendredis et samedis soir. Le conducteur organise son parcours en fonction des destinations des usagers. Et ceux qui souhaitent monter en cours de route doivent s'annoncer par téléphone après 21h00. S'il n'y a personne à la gare et aucun appel, le bus ne part pas à vide.*

**Les coûts des prestations des TPF**

*Il convient préalablement de rappeler la clé de répartition des dépenses nettes de fonctionnement de la CUTAF*

- a) *Dans un premier temps, l'Etat de Fribourg alloue chaque année un subventionnement – plafonné – correspondant à 60% des coûts nets d'exploitation de la CUTAF.*

*Cela signifie qu'au-delà de ce montant maximal – fixé dans le plan financier de l'Etat – les coûts supplémentaires d'exploitation sont entièrement à charge des communes de la CUTAF.*

*Aujourd'hui, les prestations achetées à la CUTAF ont déjà atteint ce montant maximal.*

- b) *Les 40 % « restants » sont pris en charge par les communes de la CUTAF.*

*Pour l'année 2005, c'est un montant de 5'717'100 francs (sur un total de 8'500'100 francs) qui a été payé par la Ville de Fribourg.*

*Chaque année, les communes membres de la CUTAF indiquent les modifications et améliorations qu'elles souhaitent pour l'année suivante. Après examen du bien fondé de ces requêtes, la CUTAF demande aux TPF de lui soumettre une offre. S'ensuivent des négociations parfois âpres afin d'obtenir des TPF le coût le plus économique possible.*

*De leur côté, les TPF doivent, en ce qui concerne les transports subventionnés, veiller à ce que leur offre soit économiquement neutre, en tenant compte notamment des facteurs salariaux liés au respect de la convention collective avec leurs employés, des besoins d'amortissements liés à d'importantes demandes de nouveaux bus et aussi d'une augmentation très rapide du prix des carburants. Ainsi, dans ce contexte très particulier plusieurs pistes doivent être poursuivies afin de diminuer le coût des prestations, mais aussi de répondre positivement à des requêtes tant quantitatives que qualitatives touchant le réseau urbain et suburbain des TPF.*

*La CUTAF a émis l'idée d'une mise en concurrence des entreprises de transport. En effet, en ce qui concerne le trafic régional, il est possible depuis 1996 d'effectuer une telle opération.*

*Sur le papier, la loi sur les chemins de fer permet une libéralisation des transports publics régionaux. Dans la réalité, seuls trente-trois appels d'offres ont eu lieu sur les huit ans qui ont suivi l'entrée en vigueur de la loi. En parallèle, le mouvement de fusions et les coopérations*

Séance du 27 juin 2006

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 94 non impérative de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'intervenir auprès de la CUTAF pour améliorer les prestations des TPF le week-end, en particulier le samedi et le soir (suite)

*entre entreprises de transports réduit le nombre d'opérateurs sur le marché, et donc la concurrence potentielle. Le danger de cartellisation du marché est réel car la législation actuelle ne garantit en rien la concurrence. En fait, elle dépend seulement de la volonté des institutions publiques. Le droit de la concurrence ne s'applique que très marginalement au secteur des transports publics. Théoriquement, l'Office fédéral des transports devrait jouer le rôle de régulateur. Malheureusement, il cumule les fonctions de surveillance et de commanditaire de prestations.*

*Le financement des transports publics étant assuré essentiellement par les collectivités publiques, se pose ensuite la question des bénéfices des TPF. Si les bénéfices favorisent la performance, en régime de monopole assorti d'un système de concession (concessions TPF valables jusqu'en 2011), il serait nécessaire de mettre en place un régulateur fort et indépendant, capable d'évaluer la relation entre prestations et financement. Or un tel régulateur n'existe malheureusement pas.*

*Même si le réseau urbain n'est pas régi par les mêmes dispositions légales que le réseau régional (loi sur les chemins de fer), il serait en théorie possible de procéder à un appel d'offres et d'ouvrir la gestion d'une partie ou de la totalité du réseau à une ou plusieurs entreprises de transport public. De l'avis même de l'administrateur de la CUTAF, une telle démarche poserait toute une série de problèmes pour l'équipement des arrêts, les distributeurs, les lignes électriques, les horaires, le dépôt des véhicules. A ces problèmes de logistique et d'infrastructure s'ajouteraient ceux de la coordination. De plus, le risque d'un dumping salarial est certainement à prendre en compte.*

*Selon l'administrateur de la CUTAF, l'ouverture du marché n'est pas une priorité de la CUTAF qui se concentre sur de nombreux autres dossiers plus urgents. Si l'ouverture du marché devait être envisagée, elle devrait plutôt concerner l'ensemble du réseau.*

**Conclusion**

*Le Conseil communal revient sur les éléments principaux de la réponse à la présente proposition.*

- ***Une amélioration de la cadence des bus sera apportée le samedi par le décalage de l'horaire de la ligne 6 par rapport à celui de la ligne 2 dès le changement d'horaire en décembre 2006.***
- ***La mise en place de l'extension de l'horaire en fin de soirée est effective pour tous les vendredis et samedis soir depuis décembre 2005.***
- ***Le Conseil communal accorde sa position à celle de la CUTAF en matière d'ouverture du marché des transports publics à d'autres entreprises. Il ne s'agit pas d'une priorité à l'heure actuelle et elle doit concerner l'intégralité du réseau.***

*La proposition n° 94 étant non impérative, elle est ainsi liquidée."*

Séance du 27 juin 2006

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 94 non impérative de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'intervenir auprès de la CUTAF pour améliorer les prestations des TPF le week-end, en particulier le samedi et le soir (suite)

M. Christoph Allenspach (PS) remercie le Conseil communal de cette réponse et des démarches entreprises. *"Je constate effectivement une amélioration nette de l'offre des TPF le vendredi et le samedi. Ces bus de nuit permettent des déplacements sans recours aux véhicules privés. Il s'agit là également d'une contribution à la sécurité routière. En outre, cette mesure est attractive pour les jeunes.*

*Reste, pour le moment, une lacune, c'est le tarif en vigueur en ville. Même pour de courts trajets, le tarif est de six francs. En outre, les abonnements généraux des CFF, qui sont valables pour le réseau de la CUTAF ne le sont pas pour ces bus de nuit. Pour un tarif de six francs, on peut aussi utiliser un taxi, si bien que la fréquentation des bus n'est pas aussi forte qu'elle pourrait l'être.*

*M. H. Dafflon m'a confirmé que cet état de choses sera corrigé à la fin de l'année.*

*Je vous remercie de vos interventions auprès de la CUTAF afin d'obtenir une amélioration des prestations des TPF, en particulier le week-end. Rappelons que ces prestations avaient été réduites lors du changement général d'horaire, il y a une année. Malheureusement, la réponse de la CUTAF n'est pas satisfaisante, hormis une petite amélioration. Je salue évidemment l'entrecroisement des horaires des deux lignes desservant le Schoenberg, à savoir celle du Windig et celle du haut du Schoenberg. Cela permettra d'équilibrer la cadence des bus. On peut simplement s'étonner qu'on ait planifié un intervalle de deux minutes lors du changement d'horaire. Malheureusement, pour les usagers des quartiers périphériques, cette modification n'apporte guère d'améliorations, puisque la plupart des arrêts desservis par les deux lignes se trouvent au centre ville, comme chacun le sait. Pour le Schoenberg, l'amélioration ne concernera que deux arrêts. Je vous prie de continuer vos efforts pour qu'on arrive peut-être un jour à avoir un nombre suffisant de bus le week-end.*

*Pour ce qui est des coûts des prestations des TPF, je ne vous cacherai pas que je suis de moins en moins sûr que les prestations assurées justifient le prix fort exigé des communes de l'agglomération et plus particulièrement de la ville de Fribourg. Il est évident que les TPF jouissent d'une situation de monopole qu'on ne pourra pas changer, pour le moment au moins. Les TPF réalisent des bénéfices, sans que nous bénéficions d'investissements supplémentaires. Les communes doivent sans doute aussi passer à la caisse pour les erreurs de gestion commises, comme l'acquisition des nouveaux automates à billets qui n'ont jamais fonctionné, alors même que pour cet achat, la CUTAF n'avait même pas été consultée. Ce fait m'a été confirmé par M. Dafflon.*

*Je ne parlerai pas à ce propos de tricherie, car chacun sait l'effet de ce mot sur le public, mais je persiste à croire que les TPF s'accordent une trop large marge commerciale. Je persisterai à le croire, aussi longtemps qu'on ne m'aura pas démontré que le rapport coûts/prestations est justifié.*

Séance du 27 juin 2006

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 94 non impérative de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'intervenir auprès de la CUTAF pour améliorer les prestations des TPF le week-end, en particulier le samedi et le soir (suite)

*Le Conseil communal constate ensuite l'absence d'un véritable régulateur de ce secteur. Quoi qu'il en soit, les TPF n'ont aucun intérêt à avoir mis sur pied un tel organe. Force est de constater que nous avons affaire à un circuit financier assez aberrant. Les TPF exigent pour leurs prestations le prix fort ; ils enregistrent des bénéfices, alors que l'Etat doit leur verser des subventions. Comme vous n'indiquez pas dans votre rapport le total de ce subventionnement étatique, je ne sais pas à combien il s'élève. Quoi qu'il en soit, il faut poursuivre nos efforts pour remédier à une situation qui demeure insatisfaisante. Je vous remercie de le faire."*

**La proposition n° 94 non impérative est ainsi liquidée.**

ooo

**17. Décision quant à la transmission des propositions**

- **n° 1 non impérative de Mme Antoinette de Weck (PLR) et de 37 cosignataires, demandant la pose de bancs à la rue de Lausanne**

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, préavise favorablement la transmission de cette proposition non impérative pour étude.

Mme Antoinette de Weck (PLR) rappelle que sa proposition demande l'installation de "vrais bancs" à la rue de Lausanne, où ne sont installés aujourd'hui en fait que des blocs de granit. Les passants n'ont pas l'impression que ces blocs sont en réalité des bancs à leur disposition. Ils ne s'assoient pas dessus. Vu le peu de clients qui fréquentent les commerces de la rue de Lausanne, on espère que cette mesure – dont on sait fort bien qu'il ne s'agit que d'une goutte d'eau – favorisera malgré tout le développement de ce secteur.

Vote

**Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal la proposition n° 1 non impérative pour étude.**

- **n° 2 non impérative de Mme Christa Mutter (Verts) et de 41 cosignataires, demandant au Conseil communal de mettre sur pied un concept d'Agenda 21 durable avec une participation ouverte et permanente de la population**

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, préavise favorablement la transmission au Conseil communal de cette proposition non impérative pour étude.

Mme Christa Mutter (Verts) précise que sa proposition vise à faire de l'Agenda 21 un processus permanent, non pas pour lancer immédiatement de nouveaux projets coûteux, mais afin de disposer d'une plate-forme de discussion permanente. Ainsi, toutes les citoyennes et tous les citoyens pourront participer activement à la vie publique de notre commune.

Séance du 27 juin 2006

Décision quant à la transmission des propositions (suite)

Vote

**Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal la proposition n° 2 non impérative pour étude.**

ooo

**18. Réponse à la question n° 1 de M. Jean-Jacques Marti (PLR) relative à la mise à disposition gratuite d'un conteneur pour les déchets organiques**

M. Jean-Jacques Marti étant excusé ce soir, il sera répondu à sa question lors de la prochaine séance.

ooo

**19. Divers**

**A. NOUVELLES PROPOSITIONS**

- n° 3 de M. Rainer Weibel (Verts), ainsi que de Mme Christa Mutter (Verts), de M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) et de Mme Marie-Thérèse Torche-Julmy (PDC), ainsi que de 24 cosignataires, demandant au Conseil communal d'entreprendre les démarches nécessaires à l'établissement d'une planification intercommunale des espaces verts, jardins et places publics au niveau du Grand-Fribourg

M. Rainer Weibel (Verts) donne connaissance à l'assemblée de la proposition ci-après :

*"Nous prions le Conseil communal d'entreprendre d'urgence les démarches nécessaires pour élaborer avec les communes du Grand Fribourg, au minimum au niveau de l'agglomération en formation, un plan des sites à réserver pour des espaces verts, des jardins et des places publics dans les plans de zones communaux. Ces lieux doivent être accessibles en transports publics et desservis par un réseau de chemins piétons et cyclables.*

*La commune de Fribourg a pu se développer, jusque dans les années 1980, entourée d'une campagne préservée et d'une grande beauté, la vallée de la Sarine garantissant naturellement la fonction de poumon vert au coeur des principaux quartiers.*

*La présence de la nature à proximité des centres habités est un élément essentiel de l'attractivité de la ville et de l'agglomération, notamment pour l'arrivée de nouveaux contribuables. Ces dernières années, la ville est en train de fusionner, si ce n'est pas politiquement, au moins géographiquement avec les communes voisines. L'expansion accélérée simultanée de la ville et des communes voisines risque de catapulter notre ville de campagne peuplée sur un territoire restreint, dans la catégorie des villes de grande surface – dans la classe des «sous-métropoles».*

Séance du 27 juin 2006

Divers (suite)

*Les espaces verts entre les communes disparaissent, cela en très peu d'années et de manière irréversible, sans que l'agglomération, puisqu'elle n'est pas fonctionnelle, se préoccupe le moins du monde de cet objet de planification.*

*A l'instar de ce qui a été pratiqué dans le groupe d'Agenda 21 (places aux rencontres/Platziergänge), en collaboration avec la Commune, Fribourg a intérêt de mettre en route cette procédure de planification indispensable à très court terme et elle doit le faire sans attendre l'agglomération politique. Étant donné que les négociations entre la ville et les communes du Grand Fribourg ne s'avèrent pas toujours très faciles, il serait peut-être utile et efficace de faire appel dès le début à un médiateur."*

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 4 de Mme Christel Berset (PS), et de 20 cosignataires, demandant l'adjonction d'un nouvel alinéa à l'article 66 du Règlement du Conseil général afin d'instaurer une indemnité parentale

Mme Christel Berset (PS) fait la déclaration ci-après :

*"Par ma proposition, je demande au Bureau de procéder à une modification de l'article 66 du Règlement du Conseil général de la Ville de Fribourg afin d'y insérer un nouvel alinéa 1bis dont la teneur serait en substance la suivante :*

*'Les membres en charge de famille reçoivent, pour les séances du Conseil général, du Bureau, des commissions et des groupes une indemnité parentale par heure de séance fixée par le Conseil général.'*

*N'étant pas juriste, je prie le Bureau de faire examiner la formulation exacte du texte par le service juridique.*

*Cette proposition trouve évidemment son origine dans mon expérience personnelle. Je suis moi-même mère de trois enfants et j'ai décidé de participer aux travaux de la Commission financière. Comme vous le savez, celle-ci s'est réunie à plusieurs reprises au cours des dernières semaines entre 17.00 heures et 20.00 heures. Pour les parents, même de plus grands enfants, cette tranche horaire est très chargée. Aussi est-il nécessaire de placer ses enfants, simplement pour pouvoir participer à une séance de commission financière.*

*Si elle repose sur une expérience personnelle, cette proposition va bien au-delà et vise un objectif politique plus large. En effet, si je me trouve de manière un peu isolée dans cette situation au sein de la Commission financière, ce n'est pas un hasard. Cette situation est due à des conditions existantes qui ont pour conséquence d'empêcher une participation des parents avec enfants à la vie politique active. Si la Commission financière ne peut pas se transformer en crèche, j'estime alors qu'il convient d'instaurer une indemnité parentale pour permettre à plus de parents avec charge d'enfants de s'engager aussi bien au sein du Conseil général qu'au sein de commissions plus exigeantes, comme la Commission financière ou comme le Bureau.*

Séance du 27 juin 2006

Divers (suite)

*Je sais qu'il y a parmi vous des gens qui auraient peut-être souhaité s'engager plus et qui ne l'ont pas pu pour des raisons de charges familiales.*

*C'est pourquoi je propose qu'une indemnité de 15 francs par heure pour un enfant – qui va en augmentant de 5 francs en 5 francs par enfant supplémentaire – est versée aux parents qui le demandent en inscrivant le nombre d'enfants à charge dans une colonne supplémentaire à ajouter sur la liste des présences."*

**Le Conseil général décidera de la prise en considération de cette proposition lors d'une prochaine séance.**

- n° 5 de Mme Christa Mutter (Verts) et de 19 cosignataires, demandant au Bureau de faire graver et distribuer un "CD" comprenant tous les documents du Conseil général de la législature 2001-2006 et d'envoyer régulièrement tous les documents par courriel

Mme Christa Mutter (Verts) s'exprime comme suit :

*"Nous proposons au Bureau de faire graver et distribuer un 'CD' comprenant tous les documents du Conseil général de la législature 2001-2006 et d'envoyer régulièrement tous les documents par courriel. Si on est déjà en train d'archiver électroniquement les documents du Conseil général, on pourrait parfaitement imaginer d'éditer un "CD-Rom" par année avec tous les documents envoyés aux conseillers généraux.*

*L'archivage des documents du Conseil général n'est pas chose aisée pour les membres. Le stockage de ces documents prend de la place et les recherches pour retrouver des informations peuvent être longues. Le Conseil général travaille malheureusement d'une manière un peu 'a-historique'. Un soutien électronique pourrait grandement faciliter nos travaux. Nous souhaitons que ce 'CD-Rom' comprenne tous les documents concernant le Conseil général, à savoir : les messages, les procès-verbaux, séparément les propositions et les rapports du Conseil communal, les budgets, les comptes, les rapports annuels, la loi sur les communes et son règlement d'exécution, ainsi que tous les règlements communaux.*

*Nous proposons enfin d'envoyer, à l'instar des rapports sur les propositions, systématiquement les messages, les procès-verbaux et les convocations également par courriel."*

**Le Conseil général prendra sa décision de prise en considération concernant cette proposition lors de sa prochaine séance.**

**B. NOUVELLES QUESTIONS**

- n° 4 de Mme Christa Mutter (Verts) relative aux coûts engendrés par le projet Poya-site de Saint-Léonard

Mme Christa Mutter (Verts) s'exprime comme suit :

*"Lors de la présentation du message pour le site commercial et sportif de Saint-Léonard, en 2005, le Conseiller communal C. Masset, et l'ingénieur de Ville ont affirmé en commission que ce sera le Canton qui réaliserait la passerelle entre les terrains de football d'un côté et le*

Séance du 27 juin 2006

Divers (suite)

stade et les vestiaires de l'autre. Maintenant, dans son message n° 259 du 25 avril 2006 concernant le projet de la Poya, le Conseil d'Etat affirme : 'Cette passerelle est à la charge de la Commune de Fribourg'. Ce message fait mention d'autres coûts qui devraient être assumés par la Ville de Fribourg. Il s'agit de l'élargissement de la route de Morat, des canalisations ou 'des largeurs supplémentaires par rapport au chemin Saint-Léonard existant et supprimé par le projet 'Poya'. Le message prévoit aussi un agrandissement du carrefour de la route de Morat/avenue du Général-Guisan, en principe à charge du projet 'Poya' mais sans préciser si une partie des coûts incombera à la Commune, comme c'est le cas pour certains carrefours de Granges-Paccot. Dans d'autres passages, il est question d'aménagements paysagers à charge de la Commune, mais sans que cela apparaisse clairement s'il s'agit de la Commune de Granges-Paccot ou aussi de Fribourg.

D'où mes questions :

- le Conseil communal est-il au clair quant aux coûts d'aménagement de ce secteur qui incomberont à la Commune de Fribourg ? Quel sera le montant total de ces dépenses ?
- lesquels de ces coûts ne sont-ils pas couverts par le crédit alloué pour l'aménagement du site de Saint-Léonard ? Quelles démarches le Conseil communal a-t-il entrepris pour convaincre l'Etat de financer la passerelle à proximité du stade de football ? Pour quelles raisons le Canton a-t-il refusé de prendre cet ouvrage à sa charge ?"

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 5 de Mme Christa Mutter (Verts) relative à la loi sur l'asile et à celle sur les étrangers et à leurs conséquences pour la Ville de Fribourg

Mme Christa Mutter (Verts) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

*"Plusieurs exécutifs de villes suisses ont annoncé leur opposition formelle à la révision de la loi sur l'asile et à celle sur les étrangers, pour des raisons humanitaires et juridiques, mais aussi parce qu'ils craignent des coûts supplémentaires pour les villes. C'est ainsi que l'Exécutif zurichois s'est prononcé à l'unanimité contre la loi sur l'asile, tandis que les villes de Bâle et de Berne rejettent les deux lois.*

*D'autres villes, comme Lucerne ou Winterthur, ainsi que plusieurs villes de Suisse romande, ont mis à leur ordre du jour cette question et prendront position prochainement. C'est en mars déjà que l'Union des villes suisses avait décidé de s'opposer à la loi sur l'asile.*

*Le Conseil communal a-t-il l'intention de discuter des conséquences de ces deux lois qui seront soumises au vote populaire le 24 septembre 2006 ? Entend-il prendre position à ce sujet ?"*

Séance du 27 juin 2006

Divers (suite)

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, peut d'ores et déjà répondre oui à la première des deux questions de Mme C. Mutter. Le Conseil communal discutera de ces deux lois. Quelle sera sa prise de position ? Elle dépendra en fait de l'analyse que nous ferons de ces deux textes. Il faut en effet savoir qu'en fonction des divers régimes cantonaux, les effets de ces deux lois, si elles étaient acceptées, diffèrent pour les communes d'un canton à l'autre. Sur le principe d'une discussion, la réponse est donc oui ; quant à savoir quelle sera la prise de position, il faut nous laisser le temps d'étudier les conséquences de ces lois pour la Commune de Fribourg.

- n° 6 de M. Gilles Bourgarel (Verts) relative au fonctionnement de la commission du patrimoine

M. Gilles Bourgarel (Verts) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

*"La commission du patrimoine, qui relève de la Direction de l'Edilité, ne s'est pas réunie depuis le mois de février 2006. Pour quelles raisons ? Cette situation est dommageable pour plusieurs maîtres d'ouvrages qui auraient souhaité que les projets déposés soient analysés."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, précise que comme pour toutes les commissions communales, la commission du patrimoine a dû être reconstituée. Contrairement à ce que vient de déclarer M. G. Bourgarel, cette commission a siégé tout récemment, le lundi 19 juin 2006. Il faut noter que cette commission n'est pas entièrement reconstituée, dans la mesure où nous attendons encore que soit désigné le représentant Pro Fribourg.

M. Gilles Bourgarel (Verts) n'est pas satisfait de cette réponse. On ne me donne pas la raison pour laquelle cette commission n'a pas siégé depuis le mois de février. Il me semble que la législature passée ne s'est achevée qu'à la fin du mois de mars. Il y a eu un trou de deux mois, situation qui est malgré tout dommageable. Y a-t-il des raisons à ce trou ? Pour le reste, je sais fort bien qu'elle devait se reconstituer depuis les élections.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, tient à souligner qu'indépendamment de ce qui vient d'être dit, l'essentiel est que les dossiers ne souffrent pas de retards trop importants. A ma connaissance, cela n'a pas été le cas.

C. CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL GENERAL POUR LE SECOND SEMESTRE 2006

Le Président informe ses collègues du calendrier des prochaines séances qui est le suivant :

- lundi 2 octobre 2006 ;
- lundi 27 novembre 2006 ;
- lundi et mardi 18 et 19 décembre 2006.

Séance du 27 juin 2006

Divers (suite)

Le Président remercie ses collègues en leur souhaitant de bonnes vacances.

La séance est levée à 21.55 heures.

Fribourg, le 26 juillet 2006  
AP/jc

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Laurent PRAZ

André PILLONEL